

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
26 mars 2015

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 21 mai 2015

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	5
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	5
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	5
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2015	7
V- AMENAGEMENT-URBANISME	8
Approbation de la vente d'un terrain sis rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde – précisions sur la délibération du 12 février 2015	8
Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville en 2014.	12
VI- AFFAIRES GENERALES	12
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Mémorial A.F.N. 92.....	12
VII-HABITAT	13
Opération de réhabilitation des logements sis 2 à 16 rue Léon Blum – garantie d'emprunt de la Ville à la SEMA-Sceaux.....	13
VIII-AFFAIRES SPORTIVES	14
Conventions d'objectifs entre la Ville et les associations sportives ASAS Basket, ASAS basket féminin, Tennis club de Sceaux, Sceaux Tennis de table, Football club de Sceaux et Judo club de Sceaux.....	14
IX- AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIO-CULTURELLES.....	20
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque – Maison des jeunes et de la culture de Sceaux.....	20
Conventions d'objectifs entre la Ville et le Centre social des Blagis.....	25
Approbation de la convention-type de vente des ouvrages édités par la Ville.....	31
Acquisition de mobiliers pour la bibliothèque municipale – demande de subvention.....	32
Acquisition de logiciel et de matériel informatique pour la bibliothèque municipale - demande de subvention.....	33

X- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	35
Désignation des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux, université Paris-sud.....	35
XI- RESSOURCES HUMAINES	36
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative et technique	36
XII-AFFAIRES FINANCIERES	37
Adoption du compte administratif 2014.....	37
Approbation du compte de gestion 2014.....	47
Affectation du résultat budgétaire de 2014.....	47
Adoption du budget primitif 2015	49
Fiscalité directe locale 2015 – fixation des taux d'imposition pour l'année 2015	67
Modalité d'intégration des dépenses et recettes d'achats et ventes de terrains liées aux opérations d'aménagement urbain dans le budget de la Ville.	68
XIII-ADMINISTRATION MUNICIPALE	69
Rapport d'activités des services municipaux en 2014.....	69
Examen de la gestion de la ville de Sceaux par la Chambre régionale des comptes d'Île-de- France (exercice 2009-2013) – débat relatif au rapport d'observations définitives et à la réponse de la Ville.	70
XIV-QUESTIONS DIVERSES	76
XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE	76
XVI-DECISIONS DE LE MAIRE	76
XVII-QUESTIONS ORALES	77
Question orale de Claude DEBON	77
Question orale d'Hachem ALAOUI-BENHACHEM	77
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN	78

Question orale d'Hervé DOUCERON80

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h37 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je demande au benjamin de ce conseil, Timothé Lefebvre, de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Sakina Bohu-Alibay
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Sophie Ganne-Moison

Sceaux, le 26 mars 2015

- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Hervé Douceron
- ✓ Claude Debon
- ✓ Christian Lancrenon jusqu'à 19h43

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Jean-Philippe Allardi, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Monique Pourcelot, excusée, a donné pouvoir à Francis Brunelle
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Pauline Schmidt jusqu'à 20h
- ✓ Thierry Legros, en retard, a donné pouvoir à Isabelle Drancy
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, a donné pouvoir à Timothé Lefebvre jusqu'à 21h10
- ✓ Thibault Hennion, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Benjamin Lanier, en retard, a donné pouvoir à Hachem Alaoui-Benhachem

M. le maire

Merci à toutes et à tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

M. Lancrenon m'a demandé la parole, je la lui donne bien volontiers.

Christian LANCRENON

Quelques mots pour vous dire d'abord combien je suis content de vous revoir après 6 à 8 mois d'absence, mon dernier conseil remontant au printemps. J'effectue de nombreux déplacements, ce qui veut dire que je ne suis quasiment plus sur Sceaux depuis 6 mois. Les affaires marchant bien, je prolonge à chaque fois mon séjour.

J'avais quand même prévu de venir à cette séance, puisque cela fait tout juste 20 ans que je suis élu, mon mandat ayant débuté sous Pierre Ringenbach en 1995, et j'envisageais de passer le relais à l'un de mes colistiers. Toutefois, mes comptes de campagne ayant été retoqués, comme tout le monde le sait, cela m'a obligé à revoir la donne.

Cela veut dire que je suis toujours élu. On verra les résultats par la suite. Je me présente devant vous tout à fait serein dans la mesure où je peux vous affirmer qu'aucune de mes entreprises n'a financé, pour un euro, ma campagne. Rien n'a été financé par mes entreprises et je ferai tout pour prouver ma bonne foi. La seule petite contrainte que j'ai est une malheureuse carte bleue enregistrée sur un ordinateur et qui a servi à payer un imprimeur en ligne. Vous connaissez le tribunal administratif, mais je puis vous assurer de ma bonne foi sur le sujet. Il n'y a donc aucun souci.

Dans cette épreuve, car cela en est une – lire l'article publié dans Sceaux Magazine n'a pas été agréable vu que mon article a été « shunté », mais c'est ainsi. J'en ai publié un autre pour essayer de redresser la situation – je voudrais remercier les élus qui m'ont fait part de leur soutien. Du fond du cœur, merci.

Je remercie plus particulièrement Patrick Devedjian et Georges Siffredi. Je me félicite qu'ils soient passés au premier tour dimanche dernier. Je n'ai pas fait campagne pour eux, mais je vois qu'ils sont passés sans que je fasse campagne. Je m'en félicite, car cela signifie que les relais sont pris sur le terrain.

Bien évidemment, je ne resterai pas, ne connaissant plus les dossiers. Avant de passer le relais à l'un de mes colistiers et que je le briefe sur certains dossiers, je ne voterai pas quoique ce soit dans la mesure où je suis coupé de la réalité scéenne depuis pas mal de mois. Je vais donc me retirer discrètement.

Bonne soirée.

M. le maire

Merci de cette déclaration.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2015

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2015.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

C'est un tout petit détail, une erreur de frappe qui m'avait échappée. À la page 9, dans le paragraphe concernant la loi ALUR, il y a une interversion entre POS et COS.

Il est écrit : « *La loi ALUR, qui exige la suppression du COS prévoit justement ce cas de figure, et donne du temps pour apporter des modifications aux articles du règlement pour compenser la suppression de ce POS* ». Il s'agit bien sûr de « *la suppression de ce COS* ».

M. le maire

Vous avez raison. Nous corrigerons cela.

Hervé DOUCERON

J'avais une remarque à faire. Lorsque nous avons lu le procès-verbal, nous nous sommes étonnées d'un certain nombre de propos que nous n'avions pas souvenir d'avoir entendus. Il a fallu que nous demandions à réécouter la bande pour nous rendre compte que nous avons effectivement raison, et qu'avaient été ajoutés au procès-verbal des propos qui n'avaient pas été tenus.

Le procès-verbal soumis ce soir au vote ne tient pas compte de ces propos, mais je trouve ce procédé assez désagréable et je souhaitais que cela soit acté publiquement lors de cette séance. Merci.

M. le maire

Nous passons au vote sur l'approbation du procès-verbal tel qu'il vous a été remis.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2015 est adopté à l'unanimité.

V- AMENAGEMENT-URBANISME**Approbation de la vente d'un terrain sis rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde – précisions sur la délibération du 12 février 2015****Patrice PATTEE**

Il s'agit de corrections que l'on pourrait qualifier de mineures, bien que rien ne soit mineur en conseil municipal.

Nous avons délibéré le 12 février pour autoriser le maire à signer la promesse de vente du lot n°2 des Quatre-Chemins avec la société BPD Marignan.

Quelques modifications étant intervenues depuis l'approbation de cette délibération, nous en profitons pour la modifier, afin d'adosser la promesse de vente à une délibération qui soit en complète cohérence avec celle-ci.

La société BDP Marignan avait candidaté sur la consultation que nous avons faite pour désigner l'opérateur devant intervenir sur le lot n°2. Cette société a été classée première à l'issue de cette consultation. Cependant, la vente sera réalisée au profit de la société Marignan Résidences, société qui est la structure opérationnelle désignée par BPD Marignan et qui sera en charge de réaliser cette opération. La promesse de vente sera donc signée avec la société Marignan Résidences et non plus BDP Marignan. Bien entendu, la société mère garantit tous les engagements qui seront pris par la société Marignan Résidences.

La deuxième modification porte sur le prix de vente. Nous avons délibéré le 12 février dernier sur un prix de vente de 6 235 176 € pour la partie du foncier appartenant à la Ville de Sceaux, l'assiette cédée pour réaliser le programme étant la propriété de la SEMA Sceaux d'une part, à hauteur de 11 % du foncier, et d'autres part, environ pour moitié de l'EPF 92 et de la Ville de Sceaux. Le prix de vente n'est pas complètement fixe.

Nous allons contractualiser avec le preneur des clauses de pénalités en cas de retard de la réalisation de la vente du fait de Marignan Résidences. Le prix de vente sera ainsi actualisé sur la base de 0,2 % du prix de vente par mois de retard, l'échéance pour réaliser la vente étant fixée au 31 mars 2016.

Par ailleurs, nous avons contraint l'opérateur à respecter des prescriptions environnementales ambitieuses, puisque nous lui demandons d'obtenir les labels environnementaux EFFINERGIE + et Habitat & Environnement. Ce projet sera en effet la première réalisation du quartier des Quatre-Chemins, auquel nous souhaitons donner une dimension d'écoquartier. Ces labels permettront de garantir aux futurs habitants une économie de fonctionnement, un confort amélioré et une qualité sanitaire, le preneur étant contraint de choisir des matériaux peu émissifs.

Le preneur s'est engagé à obtenir ces labels, mais nous nous réservons la possibilité d'appliquer des pénalités en cas de manquement à ces exigences.

Enfin, pour la réalisation de cette opération de logements proposés à l'accession à la propriété, d'une superficie évaluée à 6100 m² de surface de plancher, nous incluons dans le prix de vente un complément de prix si la surface déclarée au permis de construire de l'opération et effectivement réalisée était supérieure au programme sur lequel l'acquéreur s'est engagé et au même niveau de charge foncière que la présente vente. Ainsi, les mètres carrés de surface de plancher étant vendus par les trois propriétaires 2 000 € le m², 10 m² de surface supplémentaire rapporteront 20 000 € de recettes supplémentaires.

J'oubliais par ailleurs de préciser que le stockage des terres excavées à l'occasion du projet risque de comporter un surcoût du fait de leur acheminement en installation spécialisée, ces terres contenant des molécules de sulfate de calcium. Dans la négociation, il a été convenu que la Ville prendrait à sa charge 50 % du coût hors taxe du traitement des terres polluées et de leur acheminement en décharge spécialisée dans la limite de 200 000 € HT.

Nos partenaires n'ayant pas souhaité rentrer dans les détails d'ajustement du prix de vente, ils ont décidé d'abandonner quelques milliers d'euros en arrondissant le prix de vente leur revenant à un montant fixe.

Par contre-coup, la part ville de la vente s'établit aujourd'hui à 6 250 000 € contre 6 235 176 €, prix initial de vente indiqué dans la délibération du 12 février, la Ville assumant les dépenses liées aux aléas de dépollution et percevant les pénalités qui seraient appliquées à l'acquéreur.

Cette délibération vise donc à préciser les modalités de la promesse de vente qui sera signée prochainement avec l'acquéreur.

M. le maire

Merci M. Pattée. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Ma remarque porte sur une incohérence entre la note de présentation et le projet de délibération. Dans la note de présentation, il est écrit que des pénalités seraient appliquées si la vente était retardée, l'échéance de celle-ci étant fixée au 31 mars 2016 alors qu'aucune date n'est spécifiée dans le projet de délibération.

M. le maire

Ce n'est pas une incohérence, mais il est certain qu'il serait préférable de mentionner cette échéance.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je trouve également qu'il y a un manque de précision sur les pénalités qui seront appliquées à la société Marignan Résidences. Pourriez-vous nous donner des précisions sur ces pénalités ?

M. le maire

Je note votre question. Je donne la parole à M. Campan, puis Patrice vous répondra.

Jean-Jacques CAMPAN

Les modifications dont vous venez de parler ne nous posent pas de problème.

En revanche, ce qui nous pose toujours un problème – et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération, comme nous l'avons fait le 12 février - c'est que nous n'avons toujours aucun renseignement sur la façon dont la consultation a été effectuée.

Hervé DOUCERON

Par delà cette délibération qui nous est proposée, je souhaite redire un mot sur le fait que nous ne savons toujours pas ce que la société qui acquerra pourra construire dans la mesure où le PLU est toujours en suspens.

Je vois un point dans le projet de délibération qui n'a pas été abordé dans la note. Il est écrit que *« le retard est calculé en fonction de l'échéance qui sera fixée dans la promesse synallagmatique pour la levée des conditions suspensives »*.

Quelles sont ces conditions ? Quels éléments seront fixés dans la promesse ?

Dans l'état actuel de votre demande, nous signons une forme de chèque en blanc.

Patrice PATTEE

C'est quand même un chèque de 6 250 000 €.

Pour revenir sur la remarque de M. Alaoui, je pense qu'il faut effectivement inscrire la date du 31 mars 2016 dans le projet de délibération.

S'agissant des pénalités, elles sont de deux natures. La première n'est pas véritablement une pénalité, mais une actualisation du prix. Si la vente n'est pas signée avant le 31 mars 2016, le prix de vente sera augmenté de 0,2 % par mois de retard.

La deuxième est une vraie pénalité et concerne l'obtention des labels environnementaux que l'acquéreur s'engagera à obtenir en signant la promesse de vente, puisque le cahier des charges lui sera annexé. L'acquéreur doit obtenir le label EFFINERGIE + qui permet de certifier le niveau de performance thermique des logements. Je crois que les logements devront consommer moins de 35 watts par m². Il doit également obtenir le label H&E qui certifie l'utilisation de matériaux n'émettant pas de molécules toxiques dans l'habitat ainsi que divers autres critères. Si l'acquéreur n'obtient pas ces labels, il devra s'acquitter d'une pénalité fixée à 4 % du prix de la vente. S'il en obtient un sur les deux, la pénalité sera de 2 % du prix de la vente.

Enfin, la condition suspensive est l'obtention du permis de construire.

M. le maire

Ce qui est toujours le cas. Lorsqu'un particulier achète un terrain ou une maison, cet achat est toujours conditionné à l'obtention du permis de construire. Nous avons des exemples permanents de ventes qui ne se réalisent pas, parce que le permis de construire n'a pas été délivré.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Claude Debon).

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville en 2014.**M. le maire**

Il s'agit d'une délibération classique à cette période de l'année.

Nous avons acquis en 2014 un pavillon situé 50 rue de Bagneux pour un montant de 530 000 €, la délibération datant du 19 juin 2014.

Nous avons cédé un bâtiment situé 7 rue des Clos Saint-Marcel pour la réalisation du programme Pierre Étoile. La délibération a été prise le 4 décembre 2012 et l'acte a été signé le 18 juin 2014.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Il s'agit simplement de prendre acte de ce bilan.

Qui est contre ? Qui s'abstient

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- AFFAIRES GÉNÉRALES**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Mémorial A.F.N. 92.****Chantal BRAULT**

Le Mémorial A.F.N. 92 est une association qui regroupe, en dehors de toute ingérence politique, l'ensemble des associations départementales de combattants, de victimes de guerre et autres associations patriotiques, afin de coordonner les participations des associations et des communes à l'érection d'un monument à la mémoire des soldats originaires des Hauts-de-Seine morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie entre 1952 et 1962.

Cette demande a été relayée par l'association locale des combattants d'Algérie et l'ensemble des communes du département des Hauts-de-Seine ont contribué à permettre l'érection de ce monument situé à Nanterre.

Il vous est demandé d'approuver l'octroi de cette subvention exceptionnelle de 1 000 €.

M. le maire

Merci M^{me} Brault. Est-ce qu'il y a des questions ?

Benjamin LANIER

Nous soutenons pleinement cette initiative et cette subvention.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous la soutiendrons également, d'autant plus qu'un certain nombre de personnes de ma génération ont douloureusement donné dans cette affaire.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- HABITAT**Opération de réhabilitation des logements sis 2 à 16 rue Léon Blum – garantie d'emprunt de la Ville à la SEMA-Sceaux.****M. le maire**

Ces 85 logements sont la propriété de SEMA-Sceaux. Un travail important de réhabilitation thermique et de ravalement est en cours. Les travaux durent depuis déjà quelques mois et s'achèveront prochainement.

Pour ces travaux d'un montant total de 1,6 M€, la SEMA-Sceaux a sollicité un emprunt de 900 000 € auprès de la Caisse des Dépôts. Celle-ci a accepté d'accorder un prêt de 900 000 € à taux Livret A à 0,60 % et sur une durée de 25 ans.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder à la SEMA-Sceaux la garantie de la Ville à hauteur de 100 %, en sachant cela n'a pas d'impact sur les ratios prudentiels, ceux-ci n'étant pas applicables aux opérations réalisées par les organismes gérant du logement social.

Jean-Jacques CAMPAN

Les petites maisons situées autour du 15 ou 19 rue Léon Blum figurent-elles dans le périmètre de la SEMA-Sceaux ou dans celui de Hauts-de-Seine Habitat ? Ces maisons mériteraient que l'on s'y intéresse. Il y a beaucoup d'humidité. Je connais des personnes qui y habitent et qui en souffrent.

M. le maire

Vous parlez des logements qui se situent avant cet immeuble ? C'est une bonne question. Je pense qu'elles appartiennent à la SEMA-Sceaux.

Jean-Jacques CAMPAN

Je le pense également, mais si vous pouviez le vérifier. Si tel est le cas, je pense qu'elles mériteraient d'être incluses dans cette opération.

M. le maire

Vous avez raison de poser la question.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Bruno PHILIPPE

Le code de la construction et de l'habitation dans sa partie législative et réglementaire détermine et fixe les conditions dans lesquelles les organismes d'HLM peuvent, en contrepartie d'une garantie financière accordée par une commune, contracter des obligations de réservation de logements.

Je n'ai pas vu cette obligation dans le projet de délibération qui nous a été présenté.

Cela sera-t-il présenté lors d'une prochaine délibération ?

M. le maire

Nous disposons de droits d'attribution par le biais du contingent préfectoral.

Cette garantie supplémentaire n'implique pas de changement par rapport aux droits actuels.

Les actionnaires de la SEMA-Sceaux sont la Ville à 60 %, Sceaux Habitat à 20 % et la Caisse des Dépôts à 20 %.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- AFFAIRES SPORTIVES

Conventions d'objectifs entre la Ville et les associations sportives ASAS Basket, ASAS basket féminin, Tennis club de Sceaux, Sceaux Tennis de table, Football club de Sceaux et Judo club de Sceaux.

Philippe TASTES

Nous allons examiner ces conventions d'objectifs entre la Ville et les associations sportives. Ces conventions concernent l'ASAS Basket masculin et féminin, le Tennis club de Sceaux, le Sceaux Tennis de table, le Football club de Sceaux et le Judo club de Sceaux.

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations s'impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Ces conventions ont pour objet de définir les objectifs que les associations s'engagent à poursuivre dans le cadre de leur objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget des exercices concernés.

Les conventions précédentes, triennales, ont pris fin au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de ces dispositions, une nouvelle convention est signée avec les associations suscitées.

Bien que la signature de telles conventions ne soit exigée qu'au-delà de 23 000 € de subvention, il est apparu souhaitable d'élargir cette modalité à des associations avec lesquelles la Ville mène des actions de partenariat, d'où une convention d'objectifs avec l'association Football club de Sceaux et Judo club de Sceaux.

En application de cette convention, les associations s'engagent à poursuivre les objectifs suivants :

- ✓ favoriser l'objectif du sport pour tous et notamment à travers la mise en œuvre des actions suivantes : l'opération sport en famille, les stages multisports scéens et toute contribution à l'animation locale (fête du sport...);
- ✓ offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles d'éthique du sport ;
- ✓ maintenir les effectifs des écoles existantes (enfants et jeunes) et entretenir auprès d'eux une dynamique de compétition ;
- ✓ préserver l'égal accès hommes/femmes quant à l'offre d'activités que l'association propose ;
- ✓ respecter le principe de laïcité ;
- ✓ contribuer à l'amélioration du niveau de formation des éducateurs et des dirigeants.

Outre la mise à disposition des installations à titre gratuit faisant l'objet de conventions d'occupation annuelle, la Ville s'engage à verser en 2015 les subventions suivantes conditionnées par le vote du budget en conseil municipal :

- ✓ à l'association ASAS Basket : 104 241 €. Cette association compte 240 inscrits dont 129 Scéens, 196 jeunes et une équipe au niveau National 2. L'école de basket accueille les enfants à partir de 5 ans ;
- ✓ à l'association ASAS basket féminin : 51 076 €. Avec 119 inscrits, dont 54 Scéens, elle compte 76 jeunes. Elle affiche une équipe au niveau National 2, une équipe au niveau régional et accueille également les enfants à partir de 5 ans dans son école ;

- ✓ au Tennis club de Sceaux : 36 857 €. Avec 672 Scéens pour un total de 919 adhérents, dont 529 jeunes, il s'agit du premier club de la Ville en nombre de pratiquants ;
- ✓ à l'association Sceaux Tennis de table : 24 200 €. Ce club accueille 167 licenciés, dont 147 Scéens et comptabilise 116 jeunes de moins de 18 ans. Il favorise l'école pour les 8/10 ans, le baby-ping et développe la section féminine ;
- ✓ au Football club de Sceaux : 22 241 €. Ce club compte 140 jeunes, dont 105 Scéens.
- ✓ au Judo club de Sceaux : 12 808 €. Ce club compte 177 adhérents, dont 151 jeunes et enregistre une augmentation de la participation féminine ainsi que de nouvelles ceintures noires.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes des conventions d'objectifs à intervenir avec les associations sportives suscitées.

M. le maire

Est-ce qu'il a des questions ou des observations ?

Claude DEBON

J'ai deux interrogations par rapport à la note et aux conventions qui sont signées.

L'une concerne les objectifs attribués aux associations sportives. J'ai le sentiment, on le voit bien dans la note de présentation, que l'on pousse sur la compétition, ce que je comprends. C'est d'ailleurs inscrit dans les objectifs que les associations s'engagent à poursuivre. Mais les dimensions de coopération et d'esprit d'équipe qui sont fortement attribuées à l'intérêt des activités sportives n'apparaissent pas du tout dans ces conventions alors que l'objectif de compétition y est clairement affiché. Je trouve qu'il y a là quelque chose qui ne va pas par rapport à ce que représente le sport et à son intérêt pour les Scéens, les enfants, les jeunes et les adultes. Je pense que cela a une fonction très importante par rapport à la dimension sociale présente dans l'exercice même de cette activité.

Ma deuxième remarque porte sur les engagements des associations. Il n'apparaît pas le fait que ces associations doivent présenter un rapport d'activités. J'ai regardé attentivement les engagements spécifiés dans les conventions d'objectifs et je ne l'ai vu dans aucune d'entre elles, contrairement à ce qui est demandé à la MJC ou au CSCB. Cela me semble dommageable, compte tenu du montant important de subvention attribué à certaines de ces associations.

On parle d'une rencontre annuelle, mais pas d'examen de documents permettant de faire un point précis sur les activités qui ont été faites, les problèmes éventuellement rencontrés ou les demandes qui pourraient être faites par la suite.

Voilà mes deux remarques.

Benjamin LANIER

Je trouvais les objectifs plutôt bons, notamment celui consistant à favoriser le sport pour tous. C'est un objectif qui nous convient.

J'avais une question concernant le montant des subventions. Le montant donné à l'association de basket, qui la mérite, est tout de même important, puisqu'il est de plus de 100 000 €.

Ma question rejoint l'intervention de M^{me} Debon. A-t-on une idée plus précise de l'utilisation qui est faite de ces 100 000 € ? C'est quand même une subvention importante et nous aimerions savoir à quoi elle est utilisée.

Merci.

Hervé DOUCERON

Mon intervention sera très courte, puisqu'elle reprend exactement les termes des deux précédentes. Dans les articles 2 et 4 des conventions figurent des objectifs essentiellement qualitatifs, et dans l'évaluation, on ne voit apparaître aucun élément d'indicateurs objectifs fixés à l'avance. Ma remarque est donc très générale : n'y aurait-il pas moyen de faire évoluer ces conventions d'objectifs vers de véritables conventions d'objectifs et de moyens avec le versement d'un solde de l'engagement conditionné à la réalisation d'objectifs fixés préalablement ?

Sophie GANNE-MOISON

Une dernière question : pourrions-nous avoir les clefs de répartition s'il vous plaît ?

Philippe TASTES

M^{me} Debon a raison de rappeler cet esprit sportif. Effectivement, nous aurions pu être un peu plus précis sur la question. Votre remarque me semble pertinente. Cela dit, nous utilisons des termes qui sont quand même optimistes, tels que « sport pour tous ».

Concernant les associations, vous demandez à disposer de rapports d'activités. Ces associations réunissent leur conseil d'administration, auquel j'assiste avec les différents acteurs qui les subventionnent, et elles nous interpellent tout au long de l'année lorsqu'elles rencontrent des problèmes. Nous sommes vraiment très proches d'elles. Il n'est pas de rigueur d'inscrire dans une convention d'objectifs la présentation d'un rapport d'activités.

Pour répondre à M. Lanier sur les 100 000 € de subvention pour le basket, sans oublier le basket féminin, la Ville siégeant au conseil d'administration de ces associations, les besoins sont examinés par la Ville avec les clubs.

J'aimerais demander à M^{me} Ganne-Moison des précisions sur sa question concernant les clefs de répartition.

Sophie GANNE-MOISON

Sceaux, le 26 mars 2015

Lorsque vous composez le budget pour l'ensemble des associations, quelles clés ou métriques utilisez-vous pour décider des montants de subvention ? Avez-vous des ratios sur le nombre d'inscrits ou sur le niveau ? Je comprends que l'équipe de basket, étant en National 2, a sans doute des besoins plus importants pour financer ses déplacements. Mais le club de tennis de table a un budget plus petit alors qu'il compte le plus de Scéens inscrits. Je souhaiterais juste connaître les clefs de répartition, non pas pour rentrer dans un débat, mais pour comprendre votre réflexion sur le choix de ces montants.

Benjamin LANIER

Si je peux me permettre, il ne s'agit pas de remettre en cause le montant de la subvention accordée au club de basket. Je l'ai bien précisé, mais je reformule ma question. Nous aimerions avoir, au regard du montant important des subventions accordées par la Ville, une présentation des rapports d'activités soit dans une commission sports, soit à l'occasion d'un conseil municipal.

Je comprends bien que vous participez au conseil d'administration des associations, ce qui est une bonne chose, mais pour les autres élus du conseil municipal qui votent également ces subventions, il pourrait être intéressant de savoir comment cela se passe.

Merci.

M. le maire

Je souhaite apporter quelques précisions. J'entends ce que dit M^{me} Debon, Philippe Tastes en a pris note, mais les termes me paraissent clairs. On parle « *d'offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles éthiques du sport* ». Je pense que tout ce dont vous avez parlé est contenu dans cette formulation. On peut toujours développer et écrire un roman sur la question, mais c'est bien ce que cela veut dire.

En ce qui concerne vos remarques sur l'esprit de compétition, je peux vous assurer que les pratiquants, y compris les plus jeunes, ont besoin d'avoir cet objectif. Je vous invite à assister aux entraînements de tennis ou de basket et vous verrez que les équipes ont besoin de se mesurer les unes aux autres. En revanche, il faut faire en sorte que cet esprit de compétition se déroule dans les règles éthiques du sport. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans tous nos clubs sportifs, et notamment dans notre club de foot. Nous sommes l'une des rares villes ayant un club de foot alors qu'elle ne dispose pas de terrains de foot. Ce petit club compte beaucoup de jeunes, et c'est l'un des rares clubs dans lequel il n'y a pas un esprit de compétition malsain comme il peut en exister dans d'autres clubs. C'est un petit club qui marche très bien de ce point de vue-là.

En ce qui concerne le rapport d'activités, Philippe a raison de dire que la Ville est présente aux assemblées générales. J'assiste moi-même à une bonne partie d'entre elles. Des rapports d'activités très complets sont présentés lors de ces réunions. Je crois même que le rapport

d'activités du Tennis club de table est publié sur son site Internet. Chaque association l'annexe par ailleurs à son dossier de demande de subvention. Cela relève d'une démarche administrative précise.

Mais je suis d'accord pour organiser une réunion du conseil en commission générale sur ces questions. Cela ne nous pose pas de problème.

Pour répondre à M^{me} Ganne-Moison, il n'existe pas de clefs de répartition. Il s'agit d'une appréciation au cas par cas, basée sur l'histoire des associations. Le club de basket bénéficie d'une subvention plus importante, parce que ses équipes sont classées en National 2. S'il comptait uniquement des équipes en Départemental ou en Régional, les subventions seraient beaucoup moins importantes. Nous finançons donc le fonctionnement de ces équipes en National, pour la rémunération des entraîneurs et pour les déplacements qui coûtent très cher. Et je peux vous dire qu'ils font pourtant extrêmement attention à leurs dépenses.

Il existait dans le passé des aides relativement importantes au niveau du Département pour les déplacements. Il me semble même que la Région contribuait pour les déplacements dits de haut niveau. C'est beaucoup moins le cas aujourd'hui. Les aides sont désormais destinées à l'élite. Je le sais, parce que lorsque le club de basket était en élite, il bénéficiait de financements beaucoup plus importants. Ce sont alors des joueurs professionnels qu'il faut payer, ce qui coûte encore plus cher.

Le choix que nous faisons en matière de subventions peut être discuté, mais nous souhaitons garder à Sceaux une équipe masculine et une équipe féminine en National 2. Il est d'ailleurs possible que ce choix soit revu dans le futur. Nous essaierons d'aller le plus loin possible dans cette perspective, notamment, parce que l'équipe féminine est la marque de Sceaux. Nous sommes l'un des rares clubs à avoir une équipe masculine et une équipe féminine au même niveau depuis la création du club. Cela fait partie de l'histoire de la ville. J'oserais même dire que cela fait partie du patrimoine de la ville. Et je suis un peu désolé qu'il n'y ait pas davantage d'élus qui assistent aux matchs. Vous pouvez y aller, car il y a une bonne ambiance dont se plaignent d'ailleurs parfois les voisins. Il arrive qu'il y ait jusqu'à 300 personnes au Gymnase des Clos.

Pour terminer sur les clefs de répartition, je précise que nous mettons des installations sportives à la disposition des clubs. Le Gymnase des Clos-Saint-Marcel est ainsi à la disposition du club de basket. Et pour le club de tennis, la contribution est encore plus importante, puisque l'entretien des terrains représente un coût non négligeable. L'installation de la bulle coûte également un certain prix. Il faut donc tenir compte du fait que des installations sont mises à disposition des clubs et font l'objet de conventions de mise à disposition d'installations exclusives pour un certain nombre de clubs, tels que le tennis. Quant aux clubs de judo et de karaté, ils partagent les dojos du Centre et des Clos.

Les montants de ces subventions sont aussi l'héritage du patrimoine de Sceaux. Je dois dire que cela ne varie pas beaucoup depuis quelques années. Aucun club nouveau ne s'est créé ces dernières années. De toute façon, nous ne disposons pas d'installations pouvant accueillir de nouvelles activités importantes. Nous sommes donc sur une continuité, mais elle semble convenir aux Scéens puisque les clubs sont pleins. Ils sont aussi fréquentés par un certain nombre de résidents des communes voisines. Mais des Scéens font aussi du sport, notamment du volley, du handball ou de l'escrime, dans les communes voisines disposant des installations nécessaires.

Nous passons au vote. Je vous propose de procéder à un vote global sur ces conventions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES

Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque – Maison des jeunes et de la culture de Sceaux.

Chantal BRAULT

Il s'agit d'une convention triennale qui nous lie avec l'Animathèque-Maison des jeunes et de la culture. Cette convention est évidemment travaillée et préparée avec le conseil d'administration de l'Animathèque-MJC, qui en approuve lui-même les termes en réunion du conseil d'administration.

Je voudrais préciser que nous avons une démarche administrative de veille permanente avec ce grand équipement employeur. C'est une maison extrêmement lourde qui compte plus de 1920 adhérents. Il existe donc une relation extrêmement étroite avec la Ville, tout en nous tenant à la règle de ne pas faire partie de l'équipe dirigeante. Tout ceci est donc extrêmement contrôlé.

J'ajoute qu'un rapport d'activités précis et détaillé est produit en assemblée générale et que le budget est contrôlé par un commissaire aux comptes.

Cette convention reprecise les missions et la vocation de l'Animathèque dans le cadre statutaire, mais nous veillons ensemble aux choix qui peuvent être faits. Il faut en effet que la Ville soit en adéquation avec tous les choix qui sont faits, et que les projets soient compatibles avec le cadre budgétaire et avec tout ce qui nous lie.

Tout ceci est une vieille histoire, puisque voilà plus de 50 ans que les choses se passent ainsi et que les liens que nous avons avec la Maison des jeunes de la culture sont étroits. Ils nécessitent néanmoins une veille importante et nous ne relâchons jamais notre attention, les équilibres étant fragiles et ayant tendance à l'être de plus en plus en raison de la raréfaction des moyens.

La MJC se voit confier l'obligation de chercher des financements et de monter des dossiers pour trouver des subventions. Elle le fait avec beaucoup de détermination, ce qui porte parfois ses fruits, notamment auprès du Département et du Conseil régional qui délivre des aides ponctuelles liées à des projets et non pas à son fonctionnement.

Vous connaissez les missions de la MJC. Il y a surtout cette adéquation des propositions avec les attentes de la population, de faire en sorte qu'il y ait un socle traditionnel et de qualité, de la recherche, de la sensibilisation, de la découverte, des animations en partenariat avec la Ville ou avec d'autres associations, et notamment avec le CSCB. Il y a aussi toute cette politique de musiques actuelles propre à la MJC qui est relayée par la Caisse claire, ces fameux studios de répétition et d'enregistrement renommés sur le territoire francilien. Cette politique de musiques actuelles s'est d'ailleurs recentrée sur la MJC, le partenariat entre la MJC, Scène nationale, les Gémeaux et la Ville étant en attente pour le moment. Par conséquent, toute la programmation en matière de musiques actuelles se fait soit dans les locaux de la MJC soit à l'extérieur en diffusion.

J'ajoute que la réforme des rythmes scolaires et les obligations qui nous ont été faites pénalisent ce type d'équipement, toutes les activités du mercredi matin ayant cessé puisque les enfants sont à l'école. Cela représente une déperdition qui n'est pas négligeable que dans l'ensemble des conditions budgétaires de la MJC.

Est inscrite dans cette convention l'attribution d'une subvention de 449 488 €. Cette somme est modulable année après année en fonction des inscriptions budgétaires.

Je vous demande, M. le maire, de faire approuver cette subvention par l'ensemble du conseil municipal.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Claude DEBON

Il faut noter l'importance de la contribution de la Ville aussi bien en avantages en nature qu'en subventions directes. Je participe aux assemblées générales, ce qui me permet de suivre d'un peu plus près ce qui s'y passe. J'ai noté qu'un gros effort a été fait pour rééquilibrer un budget qui était en déficit important. Je crois qu'il est important de le noter. C'est à mettre au bénéfice de l'association, mais sans doute aussi à celui de la municipalité.

Mais j'ai remarqué que rien n'indique dans les documents fournis que la Ville paye le salaire d'un membre de la Direction, qui doit être pourtant d'un montant important, aux alentours de 50 000 € peut-être. Je ne le sais pas exactement. En tout cas, cela n'est indiqué nulle part, et je m'en suis étonnée, car il s'agit là d'une contribution complémentaire, certainement très appréciée de la MJC en termes de charges de personnel.

Benjamin LANIER

Merci M^{me} Brault pour cette présentation.

Nous sommes un peu gênés par la différenciation faite entre la MJC et le CSCB. Vous me direz que les objectifs ne sont pas les mêmes, mais il s'agit pourtant bien dans les deux cas de permettre l'accès à la culture et à la musique pour tous. Dans la convention relative au CSCB, il est inscrit de favoriser l'accès à tous les publics alors que dans la convention relative à la MJC, il est parlé de l'accueil du plus large public. On voit bien que l'on fait une distinction. Vous me direz que tous les cours sont pleins et que l'on fait la queue dès l'ouverture des inscriptions, mais cette distinction entre la MJC et le CSCB nous pose problème.

Nous remarquons également le fait que ces deux conventions n'inscrivent pas un objectif d'interactions entre les deux établissements. Des choses existent, mais il faudrait peut-être inscrire cet objectif dans la convention, afin de favoriser les échanges.

Enfin, nous regrettons la diminution des subventions attribuées à la MJC et au CSCB, qui sont des structures participant au maintien du lien entre les Scéens. Ne pas maintenir le niveau de ces subventions nous semble dommageable, mais nous en reparlerons lors de la discussion sur le budget.

M. le maire

Il faut s'interroger sur la responsabilité de cette situation, M. Lanier. Mais nous en reparlerons tout à l'heure.

Hervé DOUCERON

Ma question lors des débats concernant la précédente délibération n'ayant pas obtenu de réponse, et cette question étant d'ordre très général, je la reformule. Les conventions, telles qu'elles nous sont présentées, sont extrêmement qualitatives dans les objectifs et extrêmement ténues dans l'article 5 de l'évaluation. Qu'est-ce qui interdit la Ville d'évoluer vers de véritables conventions d'objectifs et de moyens fixant, dès la signature, des indicateurs qui font l'objet de l'évaluation et qui conditionnent le versement d'une partie de la subvention promise ?

Chantal BRAULT

Je répondrai d'abord à M^{me} Debon sur le déficit de la MJC. Il y a eu dans la vie de cette association des temps plus ou moins favorables en matière budgétaire. Il y a également eu des contraintes très lourdes pour l'employeur qu'elle est, avec des conditions qui se sont imposées à l'équipe de direction et qui ont parfois mis le budget en difficulté.

La Ville a fait des équilibrages et a toujours été présente dans les difficultés, à condition que des efforts soient faits par ailleurs. Si la Ville en a fait parfois, l'association en a fait aussi beaucoup

en parallèle. Aujourd'hui, la situation est toujours fragile, malgré une volonté très appuyée pour faire en sorte que ce budget s'équilibre. Mais il existe des impératifs et des impondérables auxquels la MJC doit faire face avec ou sans la Ville.

Pour répondre à M. Douceron, les indicateurs ne figurent peut-être pas dans cette convention, mais nous les imposons à chaque conseil d'administration. Nous sommes là pour contrôler et pour évaluer l'opportunité des choix qui sont faits. Nous laissons une certaine autonomie à la conduite des projets, mais nous sommes capables de mettre un terme à certains d'entre eux, ce que nous avons d'ailleurs fait l'année dernière.

Cette subvention comporte le salaire de direction dont parlait M^{me} Debon. Lorsque nous étions affiliés à la Fédération des MJC d'Île-de-France, le salaire de la direction passait par la Fédération et nous était ensuite refacturé avec des charges de gestion administrative. Nous sommes aujourd'hui dégagés de la Fédération de la MJC, mais nous sommes toujours contributeurs sur le budget de la direction et nous l'assumons en direct. Par conséquent, ce salaire figure dans la subvention inscrite dans le projet de délibération.

Je voudrais revenir sur cette prétendue distinction qui serait faite entre la MJC et le CSCB. D'abord, nous n'avons pas encore parlé de la convention avec le CSCB qui figure au prochain point de l'ordre du jour. Ce sont deux équipements extrêmement différents par leur histoire, par leur vocation, par leur fonctionnement et par leur financement.

Le CSCB conduit un projet social agréé par la CAF avec une mission qui n'est pas exactement la même. Il a une mission sociale de veille sur le quartier des Blagis, qui est d'ailleurs très bien opérée. Ces deux équipements sont tout à fait complémentaires. Il se trouve que des actions communes se font et sont très bien conduites. Certes, il y a eu des périodes plus ou moins favorables, mais ces structures sont en phase et se parlent, heureusement !

J'ajoute que le CSCB avait la possibilité de bénéficier dans le cadre du contrat de ville d'un certain nombre de financements. Les choses deviennent aujourd'hui tendues. La Ville veille, car c'est un équipement auquel nous tenons absolument. Mais ne disons pas s'il vous plaît qu'il y a une sorte de ségrégation, de discrimination, de distinction...

Benjamin LANIER

Je n'ai pas utilisé ces termes.

Chantal BRAULT

Nous sommes donc d'accord.

Francis BRUNELLE

Je n'ai pas réagi à la première proposition de M. Douceron sur son souhait de mettre en place des contrats d'objectifs et de moyens sur des structures culturelles, mais celle-ci ayant été réitérée...

J'ai froid dans le dos. Il y a un conseil d'administration auquel l'ensemble des élus est invité...

M. le maire

Pas l'ensemble.

Francis BRUNELLE

Oui, mais M^{me} Debon est capable de diffuser cette information. Je suis très inquiet sur les paramètres que pourrait utiliser M. Douceron s'il était un jour responsable de ces activités culturelles. Faut-il imposer un certain nombre de compositions aux musiciens de jazz ? Faut-il mesurer la cohésion sociale ou faut-il mesurer la culture ?

M. le maire

Merci M. Brunelle. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Hervé DOUCERON

On ne peut pas rester sans réponse à ce type de prise de parole.

Rien n'interdit dans une convention d'objectifs et de moyens, y compris pour des associations culturelles, et l'État le fait régulièrement, *a fortiori* lorsqu'elles accueillent du public et qu'elles ont vocation à éduquer et à inciter le public à découvrir, à fixer des objectifs de présentation, à fixer un certain nombre de dispositions publiques annuelles.

Je suis un peu surpris de la caricature qui est faite. Cela n'a rien à voir avec le fait d'imposer un nombre de compositions. Il s'agit de toute autre chose. Nous sommes dans des dispositifs qui accueillent des personnes qui ont vocation à être éduquées au sport – c'était l'objet de ma première intervention – ou à la culture. Cela n'a rien à voir avec l'obligation de composer ou de produire des « produits » culturels, et le mot m'est douloureux à prononcer.

M. le maire

Un mot sur ce qui vient d'être dit. Je comprends bien ce qu'a dit Francis Brunelle et je le partage. J'ai notamment l'expérience de la convention d'objectifs et de moyens passée entre l'État, le Conseil général, la Communauté d'agglomération et les Gêmeaux. Cette convention ne contient pas d'indicateurs. Le projet artistique est défini. Il existe des objectifs qualitatifs, et quelques-uns quantitatifs, mais il n'y a pas d'indicateurs tels que ceux que l'on pourrait avoir dans une activité industrielle ou de production classique. Ces indicateurs seraient très difficiles à définir.

Le fait que ces structures soient des partenaires importants de la Ville rend cette évaluation permanente. Cela peut vous paraître insuffisamment technocratique, mais cette évaluation est permanente. Nous rencontrons en permanence leurs responsables. Elles nous font part de leurs difficultés, de leurs souhaits, de leurs projets et nous y travaillons ensemble. Nous leur disons parfois que nous ne pouvons pas les suivre. Après discussions, certaines activités de la MJC ont ainsi été remises en question, parce que nous avons évalué qu'elles étaient peut-être un peu moins prioritaires que d'autres. Tout l'intérêt des acteurs de proximité que nous sommes est de pouvoir, encore pour quelque temps, se passer de ratios pour tout gérer. On « gère à l'humain ». Cela sera bientôt fini, mais pour l'instant, nous continuons.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Donc, je note et je n'en doutais pas, l'attachement pour tous de cette importante structure.

Conventions d'objectifs entre la Ville et le Centre social des Blagis

Chantal BRAULT

Nous sommes là aussi des acteurs de proximité. Et nous veillons aussi sur les missions du CSCB.

Le principe de cette convention est le même. Il s'agit d'une convention triennale avec des points précis et réguliers, notre présence au sein du conseil d'administration, une assemblée générale avec ses rapports très détaillés et très illustratifs de toutes les activités du CSCB.

Sa vocation est très précise, puisqu'il s'agit de renforcer l'implication des habitants dans la vie du quartier et du CSCB, de favoriser l'accès de tous les publics, de soutenir la famille et la parentalité et de favoriser l'accès à la connaissance par les activités proposées par les ateliers et grâce à une bibliothèque très bien équipée.

L'association s'attache à accueillir les publics de tous âges et vise à favoriser la mixité sociale. Le CSCB propose de l'aide aux devoirs, des sorties pour les jeunes, de l'accompagnement aux familles, l'organisation d'événements festifs et la valorisation de tout ce qui se fait en matière d'artisanat.

Elle propose un large éventail d'actions qui va bien au-delà des ateliers que l'on a coutume de voir dans ce genre d'équipements. Ceci est extrêmement important et nécessite une attention précise et régulière avec une veille sur les questions budgétaires.

La CAF vient de labelliser pour les quatre ans à venir le CSCB qui a présenté un très beau projet social, fruit de mois de travail. Une partie des projets du CSCB dépendent de ces financements. Aujourd'hui, nous savons très peu de choses du contrat avenir qui se substituerait au contrat de ville, mais nous essaierons de trouver la bonne entrée pour que les financements puissent être pérennisés sur les actions et le projet du CSCB.

Le CSCB tient un rôle de veille sur le quartier des Blagis et nous entretiendrons avec lui des liens particuliers à propos de ce nous sommes en train de conduire à propos de l'audit sur les jeunes dans ce quartier.

Je crois qu'aujourd'hui, plus que jamais, le CSCB appelle notre soutien. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'approuver cette convention et l'attribution d'une subvention de 290 066 €.

Benjamin LANIER

Merci M^{me} Brault pour cette présentation exhaustive. Effectivement, le travail du CSCB est à saluer. Un loto est d'ailleurs organisé au CSCB samedi prochain pour ceux que cela intéresse...

M. le maire

À 15 heures.

Benjamin LANIER

Tout à fait.

Nous voterons cette délibération, même si nous n'approuvons pas le montant de la subvention perçue.

Je comprends le questionnement de M^{me} Brault par rapport aux financements. Il est tout à fait justifié et légitime. Cependant, comme vous l'avez dit, le CSCB reste un organisme de lien social très important pour ce quartier. Il conviendrait donc que la Ville ne diminue pas sa participation.

Vous parliez de la bibliothèque, parlons-en ! La diminution de la subvention empêche la bibliothécaire de mettre à jour le fonds. Nous avons eu une discussion assez poussée sur le sujet. Une personne présente pour l'aider ne pourra pas être renouvelée du fait de la diminution de cette subvention. Nous approuvons la convention, mais nous sommes en désaccord sur le montant alloué au CSCB au regard des missions importantes qui lui sont confiées.

Je vous remercie.

Claude DEBON

J'avais bien repéré les problèmes soulevés par M. Lanier. Je ne voulais pas les exprimer lors du débat sur la convention passée avec la MJC, mais les garder pour ce débat.

À la lecture de ces deux conventions, on remarque des différences importantes. Il est vrai qu'il existe une différenciation de quartiers, de populations, de niveaux sociaux économiques et culturels, mais d'une certaine façon, j'ai l'impression que l'on caricature, ce qui me gêne beaucoup. Le CSCB s'occuperait du social tandis que la MJC s'occuperait du culturel.

Or, le CSCB propose des activités artistiques, culturelles et sportives. J'y fais d'ailleurs du yoga. On retrouve absolument le même type d'activités qu'à la MJC, mais l'on ne voit jamais apparaître d'objectifs communs pour une population qui peut avoir des proximités et ne pas être différenciée de façon abusive.

Évidemment, les objectifs sociaux du CSCB n'existent pas de la même manière au centre de Sceaux. Je ne le remets pas en cause, mais j'estime qu'il ne faut pas accentuer cet écart et valoriser davantage les activités du CSCB par rapport au « haut » de Sceaux, comme cela est ressorti dans « Parlons ensemble de Sceaux », lors de la manifestation organisée dans le cadre des Blagis.

Le CSCB organise des expositions de peinture ou de sculpture de grande qualité. Et je trouve dommageable qu'elles ne bénéficient pas aux gens du centre de Sceaux. C'est franchement dommageable pour le rapprochement entre quartiers et entre populations. On parle beaucoup d'unité de la ville de Sceaux, mais qu'en est-il concrètement ? D'une certaine façon, j'émet des doutes.

Hervé DOUCERON

Pour revenir sur les conventions d'objectifs et de moyens, on peut tout à fait - et c'est d'ailleurs ce qui se fait au musée d'Orsay, au Louvre, à la Cité de l'immigration, à la Cité des Sciences ou au Grand Palais - mettre des indicateurs sur la diversité des publics accueillis, sur les actions menées pour accueillir les publics les plus pauvres et les plus éloignés de la culture.

Il n'est pas interdit, par exemple pour le CSCB, de lier certains indicateurs connus par le CCAS avec le développement d'activités culturelles que l'on pourrait d'ailleurs faire à la MJC. Pourquoi cliver entre le « bas » et le « haut » de Sceaux ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je voulais faire remarquer que la subvention de la MJC votée par la Ville est de 234 € par inscrit contre 221 € pour celle du CSCB. La différence est de 5 %. Je ne sais donc pas si l'on traite vraiment moins bien les gens du « bas » de Sceaux que les gens du « haut » de Sceaux.

M. le maire

Les ratios, ça marche aussi ! Mais il ne faut pas trop les utiliser, Roselyne, sinon on va nous dire qu'il y a trop d'écart entre le tennis et le basket.

Chantal BRAULT

M. Lanier, vous parlez de la Ville et des moyens que la Ville doit impérativement dédier à ce centre social dont nous connaissons tous la qualité et la valeur. Mais la Ville le fait depuis des années. Cela fait des années qu'elle renchérit aux manquements des financeurs. Chaque année, elle a accru sa subvention. À un moment donné, il faut arrêter d'être les supplétifs pour les manquements que d'autres opèrent sur nos structures et sur nos finances. On ne peut pas indéfiniment renchérir !

Nous n'avons jamais lâché le CSCB et nous avons toujours fait ce qu'il fallait pour que le budget s'équilibre en fonction des projets. Mais il faut prendre en compte les contraintes et réajuster certains de ces projets. Il y a des débats sur la vocation, l'usage et l'utilité de telle ou telle activité.

En ce qui concerne la bibliothécaire qui a l'âge de prendre sa retraite, et qui pourrait très bien la prendre d'ailleurs, c'est une disposition qui doit être destinée à rééquilibrer le budget s'il en était besoin. Elle a joué un rôle important sur la tenue de cette bibliothèque, mais elle a pu aussi contribuer à tendre les relations avec la direction. Mais ce n'est pas le problème de ce soir. La bibliothèque continuera à fonctionner. C'est un très bel équipement. Elle sera gérée et continuera à fonctionner. Nous y veillerons.

M^{me} Debon, vous parlez d'une caricature, mais c'est vous la caricature, ce soir ! Ce que vous avez dit est scandaleux ! On ne peut pas parler ainsi ! On vient de faire un ratio entre les deux subventions, mais il n'y a pas que cela. Ces deux équipements ont une histoire. Vous le savez pertinemment. Vous nous faites un procès injustifié. Les activités du CSCB, nous les connaissons. Heureusement que les expositions sont pleines de monde, surtout des gens du quartier. Moi, je ne sais pas ce qu'est le « haut » de Sceaux et le « bas » de Sceaux. Mais, je connais Sceaux avec deux équipements différents, avec deux historiques différents, avec un vécu et des missions différentes tout aussi respectables les unes que les autres. Nous mettons des moyens autant que nous pouvons et nous mettons surtout un supplément d'âme. Nous sommes très proches de tous ces acteurs, et il n'y a aucune raison de caricaturer notre action et notre positionnement sur cet équipement. Nous continuerons à valoriser les expositions et les nombreuses activités du CSCB.

Pour les plus démunis, M. Douceron, le CSCB organise de l'aide aux devoirs. Certains enfants sont dans un très grand dénuement familial. Ils sont accueillis et accompagnés. Ils ont d'ailleurs organisé une superbe exposition il y a une dizaine de jours. Un monde important est venu la voir.

Je crois que l'on peut avoir la tête haute sur la manière dont nous gérons ces équipements. Je vois que vous êtes très occupé à lire votre document, plutôt que de m'écouter. C'est dommage, car je dis des choses intéressantes !

M. le maire

À entendre quelques-uns d'entre vous, on a le sentiment que la Ville impose des choses à ces structures importantes. Ce n'est pas le cas. Ces associations délibèrent sur le projet de convention dans leur conseil d'administration respectif. Elles acceptent le projet et nous en discutons. Nous organisons une réunion spécifique avec chacune de ces associations en début d'année, comme nous le faisons avec les clubs sportifs, pour discuter du contenu des conventions. Nous n'attribuons pas un ordre de mission à des structures qui seraient totalement vassales de la Ville. Ce serait de la gestion de fait, ce qui est interdit.

Je veux bien que l'on ait un débat politique, mais il faut faire attention à ne pas stigmatiser et à ne pas mettre de l'huile sur le feu, même lorsque le feu est éteint.

Vos propos ne sont pas très raisonnables, M^{me} Debon. Je m'étonne que vous teniez de tels propos sachant l'attachement que vous portez à ces structures et sachant aussi la connaissance que vous en avez et les discussions que nous avons pu avoir lors des assemblées générales.

Claude DEBON

Je pense m'être mal fait comprendre. J'ai bien compris que j'avais blessé M^{me} Brault.

M. le maire

Pas du tout. Il nous en faut plus à nos âges.

Si vous permettez, M. Lanier avait demandé la parole. Je vous redonnerai la parole ensuite.

Benjamin LANIER

Merci M. le maire. Je comprends tout à fait l'implication de M^{me} Brault dans cette charge, et par conséquent sa réaction. On ne peut que l'en féliciter, car elle est au regard de son implication.

S'agissant de la convention, nous avons dit qu'il n'y avait pas de problème. Je n'apporterai pas de jugement sur la bibliothécaire ni sur le fait qu'elle ait l'âge de partir en retraite. D'autres poursuivent leurs activités alors qu'ils ont également l'âge de partir en retraite.

En revanche, je reviendrai sur le montant de cette subvention, même si nous en reparlerons lors du vote sur le budget. Vous parliez d'unité et de liens. Je suis totalement d'accord avec vous lorsque vous dites que chacun doit prendre ses responsabilités et que l'on ne peut pas toujours payer pour les uns ou pour les autres. C'est vrai, mais je crois que ces dernières semaines nous montrent aussi qu'il est important de conserver cette unité et ces liens. Et je pense que cela passe

par un financement de la Ville permettant de poursuivre et de maintenir ces activités. C'est dans cet esprit que je me permettais d'intervenir.

À un moment où l'on parle d'unité, le CSCB a une vocation sur cette zone spécifique et le montant de la subvention permet d'y organiser un certain nombre d'activités. C'était le sens de mon propos.

Claude DEBON

Je regrette que mes propos apparaissent à ce point caricaturés. Ce n'était pas mon objectif. Je voulais au contraire pousser à un rapprochement.

J'estime dommageables ces différenciations qui apparaissent, quoique vous en disiez, à la lecture de ces conventions. Je pense qu'il y aurait moyen de renforcer l'élaboration d'objectifs communs et d'actions partagées entre les deux structures. Il est dommage que cela n'existe pas. C'est vraiment ce que j'ai voulu identifier de façon précise. Je pense que cela n'a pas été tout à fait compris, mais je ne me mets absolument pas en cause le travail qui a été fait aussi bien par le CSCB que par la municipalité et par M^{me} Brault.

Hervé DOUCERON

Juste pour dépassionner le débat, car nous avons tous été surpris par la véhémence de la réaction de M^{me} Brault. Le côté un peu technocrate d'indicateurs sur la mixité sociale des publics ou autre serait un moyen de le dépassionner.

M. le maire

Si vous étiez un peu plus présent sur le terrain, vous verriez tout cela.

Hervé DOUCERON

Comment pouvez-vous juger de ma présence sur le terrain ?

M. le maire

Parce que je ne vous y vois jamais alors que j'y suis beaucoup.

J'ai encore un mot à dire sur le CSCB. En 1989, j'étais alors adjoint et référent sur le CSCB, il était cofinancé par les communes de Sceaux et de Fontenay-aux-Roses. La ville de Fontenay a brutalement décidé de créer sa propre structure qui s'appelle l'Escale. Du jour au lendemain, elle a coupé sa subvention au CSCB, qui était importante, de l'ordre de 100 000 francs. La Ville de Sceaux a donc décidé de combler l'insuffisance de financements liée au retrait brutal du soutien de la Ville de Fontenay-aux-Roses, dont vous savez quelle était la majorité à l'époque. Nous l'avons fait. C'est un exemple de ce qui a été fait par le passé et qui est poursuivi aujourd'hui, dans un contexte différent.

La MJC et le CSCB ont une histoire et une vocation très différentes. Le CSCB a une forte implication nécessaire et utile autour de la parentalité, de la famille et de l'accompagnement des enfants, ce que ne fait pas la MJC. Il joue un rôle très important. La Ville mène aussi ses propres actions à travers des structures d'accompagnement des jeunes. Et pour d'autres populations, il existe d'autres associations. Nous avons une palette assez complète que nous avons d'ailleurs complétée lors du dernier conseil municipal avec la mise à disposition d'un local pour les adolescents au Blagis.

L'important, c'est que ces structures travaillent ensemble. Je peux vous dire que c'est le cas, lorsque cela est nécessaire. On ne fait pas du rapprochement pour faire du rapprochement. Mais ces structures travaillent ensemble lorsque cela est nécessaire. La Ville y veille. C'est son rôle de faire ce travail d'ensemblier.

On voit comment les choses se passent dans beaucoup d'autres communes. Nous avons beaucoup de chance à Sceaux. Nous avons toujours eu une relation apaisée avec les équipes dirigeantes de ces établissements. Il n'y a jamais eu de crise, comme il a pu y en avoir dans d'autres communes entre la MJC, le centre social et la municipalité. Cela ne veut pas dire que l'on ne discute pas, mais nous parvenons toujours à partager totalement les objectifs et les moyens de fonctionnement, ce qui est très important. Cela fait partie de la qualité de Sceaux. C'est d'être capable de toujours parvenir à créer le consensus entre les différents acteurs dans l'intérêt des Scéens.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Je vous remercie de cette marque d'attachement que porte le conseil municipal à cet équipement.

Approbation de la convention-type de vente des ouvrages édités par la Ville.

Sylvie BLERY-TOUCHET

La Ville de Sceaux édite des ouvrages (livres, cartes postales, etc.) en lien avec son histoire, son patrimoine, ses acteurs et ses habitants.

Nous avons la volonté d'encourager l'attractivité économique de la ville en valorisant l'image de la ville.

Aujourd'hui, des cartes postales sont déjà en vente à la Maison du tourisme et connaissent un franc succès.

Pour répondre à la demande de certains commerçants, ces cartes pourront être vendues par les commerçants eux-mêmes.

Suite aux recommandations de M. Gobin, Trésorier principal, relatives aux modalités des ventes d'ouvrages via les commerçants de Sceaux, il est nécessaire de modifier la convention-type approuvée le 30 septembre 2014.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle convention-type à intervenir avec les commerçants concernant les modalités de dépôt-vente des ouvrages édités par la Ville et d'autoriser le maire à signer ces conventions.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acquisition de mobiliers pour la bibliothèque municipale – demande de subvention

M. le maire

Je rapporterai ces deux délibérations en l'absence de Jean-Philippe Allardi.

Notre bibliothèque, équipement très important pour la ville, est installée dans ses locaux depuis 1985. Elle accueille l'ensemble des classes élémentaires et maternelles dans le cadre d'un projet de lecture publique favorisant l'accès à la lecture et à l'action culturelle dès le plus jeune âge.

Elle enregistre en moyenne, plus de 100 000 passages annuels et compte près de 4 000 inscrits.

Cette bibliothèque a été entretenue et rénovée partiellement. L'éclairage et les plafonds ont été refaits, de même que la peinture. Mais il convient aujourd'hui de mener une réflexion plus globale sur l'évolution des usages d'un tel équipement.

L'année dernière, nous avons changé la pompe à chaleur et le système de chauffage, ce qui a représenté un investissement non négligeable. Il faut maintenant travailler sur les huisseries et l'éclairage.

Parallèlement à ces évolutions techniques, il existe une forte évolution de la vocation des bibliothèques depuis quelques années. Dans les nouvelles bibliothèques, comme celle de Bourgl-la-Reine, l'aménagement de l'espace est différent, une place plus grande étant faite au numérique. On remarque également une place plus large faite à l'accueil des lycéens à la recherche de tranquillité pour étudier, ce qui implique des heures d'ouverture encore plus larges.

Nous avons engagé cette réflexion, et nous aurons l'occasion d'en parler lors d'un prochain conseil municipal au cours duquel nous présenterons un projet global et nous demanderons l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'État. Les bibliothèques sont les seuls équipements pour lesquels l'État attribue des subventions assez importantes projet par projet. Cela a été acquis au moment de la décentralisation des équipements culturels. Le ministre en charge de l'époque avait souhaité qu'un dispositif particulier soit mis en place pour les bibliothèques en fléchant une partie des crédits accompagnant la décentralisation sur les bibliothèques publiques, notamment communales, à la fois pour leur rénovation et leur informatisation. Nous en avons d'ailleurs bénéficié lors de la première informatisation de la bibliothèque et son évolution vers un second système informatique. Nous espérons en bénéficier à nouveau lors de l'opération de rénovation globale.

Cette opération sera sans doute étalée sur 2 ou 3 ans, afin d'en amortir le coût sur plusieurs exercices et afin d'éviter la fermeture de la bibliothèque. Le fait de travailler en milieu occupé renchérit le coût, mais nous n'avons pas de solution de remplacement. L'objectif est bien de rénover les locaux actuels en limitant au maximum la fermeture de la bibliothèque.

Je vous présenterai une délibération plus complète un peu plus tard, mais nous avons l'opportunité de commencer une première étape du réaménagement de l'accueil et l'installation de « compactus » dans la réserve, ce qui permettra d'augmenter la capacité de stockage et de conserver les ouvrages du fonds courant de la bibliothèque qui devront intégrer la réserve lors de la rénovation des espaces. C'est la raison pour laquelle je vous présente deux délibérations.

L'une concerne les mobiliers d'accueil et de réserve pour un montant de 19 000 € TTC, la subvention pouvant être d'au moins 50 %. L'autre concerne l'acquisition de logiciel et matériel informatique pour 72 000 € TTC.

Elles seront suivies dans quelques mois d'une délibération portant sur l'ensemble du plan d'aménagement et d'évolution des usages de la bibliothèque.

Benjamin LANIER

Cette rénovation est une bonne nouvelle. J'ai deux questions.

Première question : l'objectif est-il d'évoluer vers une médiathèque ?

Deuxième question : n'est-il pas dommage de commencer une partie de cette rénovation sans avoir auparavant une idée de l'objectif global ? Ne vaudrait-il pas mieux voter la partie concernant le stockage des ouvrages et attendre le projet global pour voter le réaménagement de l'accueil ?

M. le maire

Effectivement, je suis d'accord. En fait, nous avons l'idée qu'il fallait déposer une demande de subvention avant le 30 avril. Mais les choses ont changé. J'ai l'impression qu'il faut tout de même faire vite, car je ne suis pas certain que le système mis en place dans les années 80 perdure encore très longtemps. C'est la raison de cette délibération. Mais je ne vous cache pas que la réflexion sur le réaménagement a déjà été engagée, notamment par l'équipe de la bibliothèque. Cette équipe est très professionnelle et je n'ai aucune crainte sur le fait que ce qui est prévu puisse être remis en question par la réflexion suivante qui est déjà engagée.

S'agissant de l'évolution de la bibliothèque, je comprends la question, mais il s'agit en réalité d'une médiathèque qui s'appelle bibliothèque. Cela a fait l'objet d'une longue discussion entre les élus et nous avons estimé qu'il était préférable de continuer à l'appeler bibliothèque municipale. Je tiens d'ailleurs beaucoup au terme « municipal ».

Nous passons au vote sur ces deux délibérations. La première concerne l'acquisition de mobiliers pour la bibliothèque municipale et la demande de subvention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acquisition de logiciel et matériel informatique pour la bibliothèque municipale – demande de subvention**Jean-Jacques CAMPAN**

Je vois que vous regroupez les deux délibérations alors que je souhaitais faire une intervention sur la deuxième.

Ma question porte sur le logiciel d'un coût élevé de 72 000 €. Existe-t-il des logiciels dits « libres » qui seraient de nature à coûter beaucoup moins cher ?

M. le maire

À mon sens, cela n'existe pas. Il s'agit en l'occurrence d'un outil extrêmement sophistiqué. Les fonctionnalités de ce logiciel permettront en outre d'envisager la mise en place de séances de formation pour le public et la mise en ligne d'un portail permettant l'accès au catalogue de la bibliothèque nationale et aux ressources numériques.

M^{me} Sophie GANNE-MOISON

J'ai deux questions assez simples. Pourrait-on envisager un service de mobilité au sein de cette bibliothèque, afin que les Scéens puissent consulter par le biais du WiFi un certain nombre d'ouvrages ?

M. le maire

Le WiFi fonctionne à la bibliothèque. Il est gratuit.

M^{me} Sophie GANNE-MOISON

Ma deuxième question concerne l'accès aux livres en format numérique. Il s'agit d'offrir la possibilité pour les Scéens de télécharger ces ouvrages en WIFI au sein de la bibliothèque ou à distance à domicile.

M. le maire

Il s'agit d'une autre évolution.

M^{me} Sophie GANNE-MOISON

Je vous propose de mettre en place un nouveau service.

M. le maire

Cela se discute dans le cadre du projet de rénovation. Mais le WiFi fonctionne.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Désignation des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux, université Paris-sud

M. le maire

Le 5 mai 2014, le conseil municipal a désigné les délégués titulaires et suppléants au sein du conseil d'administration de l'IUT de Sceaux. Les délégués désignés ne pouvant siéger pour des raisons d'emploi du temps, il est proposé de désigner à nouveau un délégué titulaire et un délégué suppléant au conseil d'administration de cet établissement.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

- ✓ Pour le Groupe Vivre à Sceaux : Philippe Tastes (titulaire), Othmane Khaoua (suppléant)
- ✓ Pour le Groupe Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire), Sophie Ganne-Moison (suppléante)

Hervé DOUCERON

Nous ne prendrons pas part au vote pour des raisons que nous avons déjà expliquées lors de séances précédentes. Les textes parlent de désignation. Il est évident que dès lors que figurent des Sceaux, le 26 mars 2015

candidats du groupe majoritaire, ils seront élus. Il serait plus franc de les désigner d'office plutôt que d'organiser un simulacre de vote, source de perte de temps.

M. le maire

Ce n'est pas un simulacre. C'est un vrai vote.

Hervé DOUCERON

La loi parle de désignation. Vous pouvez donc désigner qui vous voulez.

M. le maire

C'est le conseil municipal qui doit désigner ses représentants. Pour ce faire, il faut bien qu'il délibère.

Nous passons au vote

Résultats du vote :

- ✓ Groupe Vivre à Sceaux : 26 voix (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould)
- ✓ Groupe Sceaux pour tous : 3 voix (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem)
- ✓ 3 élus ne prennent pas part au vote (Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Claude Debon)

Sont désignés à la majorité Philippe Tastes (titulaire) et Othmane Khaoua (suppléant).

XI- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative et technique

M. le maire

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Afin de pouvoir nommer ces candidats, il convient de créer les postes suivants à compter du 1^{er} avril 2015 :

- ✓ un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet
- ✓ un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet.

Et de supprimer les postes suivants à la même date :

- ✓ un poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet
- ✓ un poste de rédacteur à temps complet.

Le total des effectifs de la Ville et du CCAS est maintenu à 443,87 postes autorisés en équivalent temps plein.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).

XII- AFFAIRES FINANCIÈRES

Adoption du compte administratif 2014

Isabelle DRANCY

Nous allons adopter une série de délibérations en matière financière.

La première concerne l'adoption du compte administratif 2014. En février 2014, nous avons voté le budget 2014 élaboré sur la base d'un certain nombre de prévisions. Il a ensuite fait l'objet de deux décisions modificatives en juin et en septembre 2014.

Le compte administratif 2014 ayant été arrêté par les services financiers de la Ville, il s'agit maintenant de constater la réalisation des opérations d'investissement et de fonctionnement telles qu'elles ont été réalisées effectivement en tenant compte des ajustements réalisés pour prendre en compte des dépenses engagées et non terminées ainsi que des recettes non encore perçues.

Le compte administratif 2014 a donc été arrêté à la somme de 39 139 539,12 € en recettes et 41 991 740,87 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Vous disposez d'un tableau récapitulatif en annexe de la note de présentation ainsi que de l'ensemble du compte administratif, ce qui vous permet de voir que la prévision est assez proche de sa réalisation. Les services financiers ont donc assez bien mesuré les tendances et la réalité.

Le résultat de clôture du budget Ville au 31 décembre 2014 se présente ainsi qu'il suit :

- ✓ Un solde positif de 4 235 993,71 € en section de fonctionnement,
- ✓ Un solde négatif de 6 344 149,49 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2013,
- ✓ Un solde négatif de 1 081 946,16 € en section d'investissement en intégrant les reports.

La somme disponible pour le budget primitif 2015 avec reprise des résultats, intégrant des résultats de 2014 et les reports de 2014 sur 2015, est donc de 3 154 047,55 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2014 qui doit correspondre au compte de gestion présenté par le trésorier de la Ville. La concordance n'est cependant, pas parfaite, les comptes de la Ville ne comprenant pas les comptes de tiers.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2014, lequel peut se résumer de la façon suivante :

- ✓ Résultat de l'exercice 2014 (fonctionnement) : 1 060 019,52 €
- ✓ Résultat antérieur reporté : 3 175 974,19 €
- ✓ Résultat à affecter (fonctionnement) : 4 235 993,71 €

- ✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : -6 344 149,49 €
- ✓ Solde des reports d'investissement : 5 262 203,33 €
- ✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 1 081 946,16 €

Ce compte administratif doit correspondre au compte de gestion présenté simultanément tel qu'il a été établi par le trésorier. Il comprend toutes les opérations enregistrées par le receveur et présente la situation de la commune au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée, toutes les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice, la situation à la fin de la gestion sous forme de bilan de clôture ainsi que les résultats de celui-ci.

L'actif net de la Ville s'établit à 204,6 M€ d'actifs immobilisés. Il faut noter que toutes nos propriétés qui font l'objet des baux emphytéotiques à différents organismes sont valorisées dans le bilan de la Ville à la valeur historique des terrains et ne tiennent pas compte de leur valeur réelle.

M. le maire

Je veux juste ajouter deux ou trois points qui ne figurent pas au rapport. Comme l'a dit Isabelle, la réalisation des dépenses et des recettes en fonctionnement est très proche de l'inscription budgétaire. Je dis donc que les services ont très bien travaillé et je les en remercie.

Je veux également souligner que le compte de résultat fait apparaître une évolution des charges courantes non financières en diminution de 1,6 % en 2014 par rapport à 2013. Cela représente un total de 27 millions d'euros, dont 7,5 millions de salaires et de charges sociales. Les postes n'ayant pas diminué, cela signifie que beaucoup d'efforts d'économie ont été faits sur l'ensemble de la gestion. Et nous prévoyons de faire la même chose dans le budget qui vous est proposé.

Je voulais par ailleurs souligner que nos dépenses d'investissement en réalisation se sont élevées à 4,3 M€ en 2014. Les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2014 figurent au rapport, ce qui est très important pour la sincérité du compte.

Je voulais enfin vous dire que la capacité d'autofinancement 2014 a été en 2014 de 2,4 M€.

Voilà quelques informations supplémentaires qu'il me paraissait important de donner. Vous avez maintenant la parole sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Concernant la section de fonctionnement, j'ai comparé 2013 à 2014. Il apparaît une nouvelle ligne intitulée « Autres charges financières » avec un peu plus de 87 000 €. Je voulais avoir davantage de précisions sur cette ligne.

Jean-Jacques CAMPAN

Mon intervention sera un peu plus longue. Si vous me le permettez, je grouperai mon intervention sur le compte de gestion avec celle sur le compte administratif, puisque cela s'interpénètre complètement.

Je vais rebondir sur ce qui vient d'être dit sur l'actif. Je vais donc commencer par parler de la structure du bilan tel que présenté par le trésorier, M. Gobin, pour qui j'ai la plus grande considération.

La dette à long terme s'établit à 55,9 M€, disons 56 M€. Vous annoncez dans le compte administratif 55 128 136 € sans tenir compte des comptes 165 et 16884. Vous allez me répéter que Bercy a sa méthode, la DGCL aussi. J'en parle depuis une dizaine d'années et je regrette que le comité des finances locales, auquel vous participez, n'ait pas fait aboutir à une harmonisation. Cela faciliterait la perception et l'identité des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion. Mais oublions, car l'ordre de grandeur est le même.

Je répéterai ce que je dis depuis une dizaine d'années, à savoir que la dette est excessive. Je voudrais rappeler qu'en 2001, lorsque vous êtes devenu maire, la dette était de l'ordre de 10 M€.

Elle est assez rapidement passée à plus de 50 M€, ce que nous considérons comme trop important.

Vous parlez assez peu de la dette à court terme, mais il y a pratiquement 3 M€ de trésorerie non remboursée, ce qui fait que la dette à la fin de l'année est de l'ordre de 59 M€. Si l'on ajoute 1 M€ supplémentaire pour les fournisseurs, cela représente une dette totale de 60 M€, qui est d'ailleurs bien répertoriée dans le bilan du trésorier.

Vous évoquez dans votre rapport la stabilisation de la dette. Vous l'avez en effet stabilisée à plus de 50 M€, ce qui n'est pas rien. Et pour le budget 2015, vous budgétez une augmentation de cette dette du fait d'un emprunt de 8 680 k€. Certes, vous précisez que l'on n'utilisera pas la totalité de cette autorisation, mais elle est tout de même budgétée.

Tout cela, malgré des cessions de terrains importantes, comme la vente des terrains à Bouygues.

Ce n'est pas nouveau, je le dis à chaque fois, nous sommes dans le peloton de tête des Villes ayant un ratio de dette extrêmement important de 2700 € par habitant. Là encore, je trouve que cela est beaucoup trop. Fait aggravant, le ratio de désendettement exprimé en années est toujours largement au-dessus des normes. Je le répète également depuis des années, mais cette fois, la Chambre régionale des comptes m'apporte son concours, si je puis dire. Je cite à la page 4/30 du rapport de la CRC : « *la dette s'établit à 23 ans en 2013, ce qui est bien au-delà d'une durée moyenne communément admise de 8 à 10 ans* ». Il est à noter qu'elle est la même en 2014, puisque j'ai fait le calcul. Ce qui veut dire que cela ne s'est pas arrangé.

Je vous concède tout de même un progrès. Le ratio de désendettement était de 95 ans en 2006. À l'époque, la CRC à l'époque n'avait même osé l'indiquer et avait pudiquement remplacé ce chiffre par un tiret. Avec un ratio de désendettement de 23 ans, nous sommes au-delà du chiffre communément admis selon leur expression.

Dans le domaine de l'autofinancement, je citerai à nouveau la Chambre régionale des comptes qui souligne la valeur négative de la capacité d'autofinancement nette du remboursement des emprunts en page 12/30 : « *Compte tenu de la charge de la dette, la commune devra rétablir, puis pérenniser la capacité d'autofinancement nette* ».

Effectivement, elle était en 2009 de -0,32 M€, en 2012 de -0,49 M€, en 2013 de -0,71 M€. C'est également un point que je soulève depuis pas mal d'années. Heureusement qu'ils n'ont pas traité 2014, car nous étions à -4 M€.

Enfin, vous écrivez que l'actif couvre largement les dettes. Et là, je rebondis sur ce que vient de dire M^{me} Drancy. Je ne peux me baser que sur le total des actifs immobilisés du trésorier. Sur 204 M€ d'actifs immobilisés, je serais curieux de savoir ce qui est réalisable. Certes, il y a peut-être des réévaluations d'actifs à faire. Mais ces 204 M€ comprennent 62 M€ de réseaux et installations de voiries. Je serais curieux de savoir qui pourrait être acquéreur des voiries et des

réseaux. Il faut donc être extrêmement prudent lorsque vous parlez de réalisation d'actifs, il faut quand même s'assurer qu'ils sont effectivement réalisables. Je vois que 89,5 M€ concernent des constructions. J'imagine que figurent dans ces 89 M€, les 18 M€ liés à l'extension de la mairie. Il serait intéressant de savoir si quelqu'un souhaite acheter la mairie. Votre raisonnement consistant à dire que les actifs couvrent largement la dette est à regarder avec précaution.

À ce sujet, j'aimerais revoir le fichier des immobilisations. La dernière fois que je l'avais demandé, il n'était pas au point. Je sais que c'est un gros document, ce n'est pas urgent, mais j'aimerais bien l'avoir.

Un autre point m'interpelle. Ce n'est pas la première fois, mais je ne l'avais pas trop évoqué la fois dernière. Je vois que le bilan comprend plus de 2 M€ de créances à recouvrer. Est-ce à mettre en relation avec les produits et les services qui font environ 4 M€ ? Si tel est le cas, cela représente pratiquement une demi-année. J'aimerais avoir des précisions sur le sujet.

Je passe rapidement au compte de résultat. Vous l'avez souligné, les efforts d'économie méritent d'être salués. Ceci étant, les frais financiers sont faibles eu égard au montant de la dette en raison de taux d'intérêt actuellement particulièrement faibles. Nous n'avons jamais contesté la gestion de la dette, mais nous contestons son montant, et nous continuerons de le faire. Malgré tout, 1,6 M€ de frais financiers, cela reste une somme considérable, même si à une époque nous avons connu 2,5 M€.

Je citerai d'autres collectivités, comme le Département des Hauts de Seine, qui ont fait le choix d'une diminution drastique de la dette sur les dix dernières années et qui de ce fait n'ont pratiquement aucun frais financier, ce qui permet d'avoir des marges de manœuvre du côté du fonctionnement.

Dernière remarque, les frais de personnel sont de l'ordre de 16,57 M€ sur 27,56 M€ de dépenses réelles, soit 58 %. Il me semble que cela est tout de même un montant important, ce qui explique notre vote régulier sur l'évolution des effectifs. Voilà les quelques remarques que je voulais faire.

Francis BRUNELLE

Malgré la baisse des dotations de l'État, et c'est la Chambre régionale des comptes qui le dit dans la synthèse de son rapport de gestion, tous les élus, responsables de la gestion communale, qui ont travaillé en commun à la construction du budget, ont voulu tenir leur engagement de stabilité des taux d'imposition. La solution de facilité eût été de les augmenter, comme l'ont fait d'autres villes autour de nous. Il n'en est rien.

Malgré ces difficultés, nous avons voulu maintenir un niveau élevé de prestations, en particulier dans le domaine social. On l'a vu tout à l'heure sur un certain nombre de délibérations, le domaine social est caractéristique de l'engagement de la Ville de Sceaux vis-à-vis de ses habitants. Nous avons obtenu ces résultats grâce à un effort important d'efficience et dans la

réorganisation d'un certain nombre de prestations. Nous y sommes parvenus grâce à ces efforts considérables.

La qualité de l'engagement de la Ville dans le domaine social, en particulier vis-à-vis des seniors, est maintenue, voire améliorée. Le pacte de stabilité des impôts que nous avons construit avec les citoyens de la ville de Sceaux a été tenu.

M. le maire

Merci M. Brunelle. Nous en parlerons lors du vote du budget.

Pour répondre précisément à la question concernant les autres charges financières de 87 000 €, nous avons délibéré en juin ou en septembre sur la renégociation d'un emprunt souscrit avec une marge relativement élevée. Nous avons remboursé cet emprunt et payé une pénalité de 86 000 €. Je précise que cette pénalité est très largement amortie, puisque le gain global à l'issue de la renégociation est estimé à 180 000 € sur la période de l'emprunt. Ce sont bien des charges de fonctionnement, puisqu'il s'agit d'indemnités pour remboursement anticipé.

S'agissant de la dette, nous avons l'habitude de ce débat, notamment avec M. Campan. La dette a été stabilisée depuis 2008. C'est vrai, elle a augmenté d'une quarantaine de millions depuis 2001, mais la Ville a investi à peu près 110 millions d'euros pendant cette même période. L'augmentation de la dette est donc très nettement inférieure, puisqu'elle finance environ un gros tiers des investissements réalisés. Il s'agit d'investissements de toute nature qui sont utiles à notre service public.

Vous dites que nous sommes dans le peloton de tête des villes endettées. Je veux bien, mais certaines Villes sont encore plus endettées et d'autres nous rejoignent progressivement. Certaines, assez proches de nous, ont rejoint le niveau de Sceaux, mais l'on n'en parle jamais. Et elles ont parfois des emprunts beaucoup plus chers que les nôtres.

Votre ratio de 23 ans est connu. Il est notamment utilisé par la Chambre régionale des comptes. Je le regrette profondément, car il n'est pas significatif. On peut faire varier comme on veut la capacité d'autofinancement nette. Il suffit d'allonger le remboursement de la dette pour que la capacité d'autofinancement nette redevienne positive. Ce n'est donc pas un bon indicateur.

Lorsque vous dites que notre Caf nette est de -4 M€, vous omettez le remboursement anticipé d'un emprunt de 3,6 M€. Le remboursement de l'encours de dette en 2014 est de 6,7 M€, dont 3,6 M€ de remboursement anticipé. Ce n'est pas l'annuité habituelle. Elle est plus forte, parce que nous remboursons en une fois un montant à capital restant dû.

Vous dites ensuite que le patrimoine n'est pas cessible. Il est pourtant parfaitement cessible. Il y a une vingtaine d'années, la Ville de Toulouse a totalement remboursé sa dette en vendant tous les

réseaux dont elle était propriétaire à un concessionnaire. En contrepartie, la Ville a dû payer des frais de location chaque année.

Je connais également une Ville, pas très éloignée de Sceaux, qui au lieu d'emprunter pour rénover sa voirie a demandé à une entreprise de le faire. En contrepartie, elle doit s'acquitter chaque année d'une location de voirie. C'est donc parfaitement possible.

Par ailleurs, au lieu de vendre ses terrains pour construire des logements locatifs, la Ville les loue à long terme. Et nous poursuivrons cette politique. Nous sommes ainsi toujours propriétaires de l'îlot Charaire, que nous récupérerons dans 35 ans. Aujourd'hui, nous avons des propositions pour rendre cette propriété définitive en contrepartie d'une certaine somme. Et plus nous avançons dans le temps et plus nous aurons cette possibilité. Je ne pense pas qu'il faille le faire, sauf cas exceptionnel. Mais la monétisation de cette nue propriété des terrains devient maintenant réelle. L'actif est donc quelque chose que nous pouvons parfaitement prendre en compte.

Vous avez dit que les immobilisations n'étaient pas au point. Ce n'est pas ce que dit la Chambre régionale des comptes. Elle est en effet très positive et louangeuse sur la tenue des comptes de la Ville. Je vous rappelle que nous avons obtenu la note de 19,7/20 sur l'indice de qualité comptable, soit la meilleure note du Département et sans doute l'une des meilleures notes de France.

Quant aux 2 M€ de créances correspondent à l'accumulation de tous les rattachements des produits à recevoir à un instant donné. Ces produits à recevoir peuvent consister en des sommes que doivent le Département ou l'État. Le Département participe ainsi au financement des structures de petite enfance et verse ses aides avec un certain délai. Or, ce sont des montants importants.

Le principe comptable d'indépendance des exercices, que nous appliquons à la lettre, fait que toutes les créances de la Ville à l'égard des tiers nées pendant l'exercice doivent être comptabilisées au 31 décembre.

Vous me donniez l'exemple du Conseil général. J'aime bien le Conseil général, qui est maintenant Conseil départemental, mais il s'est désendetté en finançant moins les communes ou en entretenant moins bien ses propriétés, et notamment la voirie. Je suis désolé de vous dire que la voirie départementale à Sceaux n'est pas dans un état extraordinaire. J'espère que cela s'améliorera, puisque nous avons changé de représentant au Conseil départemental.

Il est très facile de diminuer la dette lorsque l'on arrête de financer les autres collectivités. Seulement la Ville ne peut pas se défausser. Elle doit assumer entièrement ses responsabilités. On ne peut pas dire que la Ville de Sceaux coûte très cher au Département, ni en investissement ni en fonctionnement. On nous a fermé la PMI, les permanences sociales. Il ne reste que le fonctionnement des collègues. Il est donc très facile de diminuer la dette pour le Département...

S'agissant du personnel, je suis de ceux qui pensent que le personnel n'est pas une dépense inutile. Nous sommes une entreprise de services de proximité avec du personnel. C'est notre vocation. C'est aussi ce que les gens attendent de ce service public. Il est donc normal qu'une grande partie des dépenses soit effectivement des dépenses de personnel. Ce n'est pas quelque chose dont il faudrait se méfier. Quelle drôle de façon de faire ! Vous rejoignez un discours général sur les dépenses de personnel de la fonction publique. Que l'on change de modèle de société et que l'on fasse assurer les fonctions collectives par des communautés, par je ne sais qui, par l'église... ? Ce n'est pas notre modèle de société. Soit on approuve notre modèle de société et on le préserve, soit on le quitte !

Catherine LEQUEUX

Il est normal qu'une dépense d'investissement soit portée par ceux qui en bénéficieront. La construction de la mairie a été faite pour la génération à venir. Je trouve donc normal qu'elle soit financée par un prêt et non par des économies faites sur les générations précédentes, surtout avec des taux d'emprunt aussi faibles que ceux que nous connaissons actuellement. On garde les bijoux de famille et l'on emprunte à des taux très faibles, afin que ces dépenses soient portées par les personnes qui bénéficieront de l'investissement à venir.

M. le maire

M^{me} Lequeux a raison. Les collectivités territoriales n'empruntent que pour investir. C'est le pont entre les générations. Cela n'a rien à voir avec une dette faite pour financer de la consommation immédiate. Cette dette pèsera sur les générations futures sans que celles-ci en profitent. Ce n'est pas le cas de la dette pour investissement.

Je suis toujours extrêmement gêné, et même parfois en colère, de cette confusion faite dans les raisonnements, dans les éditoriaux, dans les articles, par des gens qui n'ont jamais géré quoi que ce soit, mais qui ne font que refléter la pensée dominante. Il y a de la dette pour investissement, ce qui est le cas des collectivités territoriales, et de la dette pour le fonctionnement, ce qui est le cas d'autres structures publiques.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voudrais simplement répondre à quelques-uns de vos propos. Lorsque vous dites que le numérateur utilisé pour indiquer la durée de remboursement de la dette peut varier. Je suis tout à fait de votre avis pour dire qu'il n'est pas significatif sur une année. En revanche, lorsqu'il est récurrent sur un certain nombre d'années, cela veut dire quelque chose.

S'agissant du fichier des immobilisations, j'avais fait la remarque à l'époque qu'il était sujet à question. Après discussion avec vos services, il a été entendu qu'il méritait d'être amélioré. Je ne parlais pas du fichier actuel, mais de celui que j'ai consulté il y a six ou sept ans.

S'agissant de la voirie départementale, le Département a réalisé un certain nombre de travaux du côté de Colbert. On a refait le trottoir devant le cimetière. Que l'on ne puisse pas tout faire, je ne le discute pas. Mais de là à dire que le Département s'est complètement défaussé sur les uns et sur les autres..., on peut toujours discuter pendant pas mal de temps.

M. le maire

S'agissant de la capacité de désendettement, je vous rappelle qu'en 2011, le ratio était descendu à 13 ans. Sans l'impact des prélèvements très importants de l'État, nous serions toujours à 13 ans. En réalité, la dégradation de ce fameux taux, qui n'a pas d'intérêt particulier, est essentiellement due, non pas à des dérives de gestion de la Ville, mais au fait que nous sommes considérés comme une ville riche, avec pourtant un taux de pression fiscale inférieure à la moyenne. C'est écrit dans la Chambre de rapport de la Cour des comptes. Cette caractéristique fait que nous devons payer davantage que d'autres pour les Villes dites pauvres. C'est la loi. On n'y peut rien. Même le comité de finances locales n'y peut rien. Ce sont les parlementaires qui décident. C'est la loi de la République.

Hervé DOUCERON

Je ferai une intervention très courte. Le débat très technique a dérivé sur des considérations plus générales. Je constate juste que la compétence générale des collectivités, qui est une des sources de la difficulté de limitation des dépenses publiques dont on proposait la remise en cause dans les prochains textes de loi, a fait l'objet d'une opposition farouche de nombreux élus locaux, dont l'Association des Maires de France s'est fait l'écho.

M. le maire

Oui, mais je ne vois pas le rapport avec ce que l'on a dit.

Hervé DOUCERON

Vous dites que l'on doit changer de société. Des pistes sont proposées pour limiter les dépenses, de façon à ce que l'on puisse identifier clairement qui paye chacune des fonctions et, afin que des collectivités ne se sentent pas dans l'obligation, peut-être parfois par clientélisme, de se substituer à d'autres. On aurait au moins une clarification des financeurs plutôt que d'avoir, pour une même politique, quatre ou cinq 5 financeurs différents, dont chacun attend de l'autre qu'il fasse la plus grosse part.

M. le maire

Cela ne se passe pas exactement ainsi. Je pense qu'il va falloir que vous appreniez comment cela se passe, mais c'est normal, vous arrivez.

Le jour où l'on n'aura plus que des structures amenées à financer en fonction de ratios ou de normes fixées au niveau national, on n'aura plus besoin des élus locaux. On aura des établissements publics administratifs, avec des gestionnaires avisés qui appliqueront des normes nationales. Si c'est ce que vous voulez, vous avez parfaitement raison de le dire. En ce qui me concerne et en ce qui concerne l'Association des Maires de France, ce n'est pas notre conception.

Nous passons au vote sur l'approbation du compte administratif. Je vais quitter la salle pour ne pas influencer le vote des uns et des autres et je laisse la présidence de la séance à Chantal Brault.

Le maire quitte la salle du conseil municipal à 22h10

Chantal BRAULT

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy, le conseil délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable, approuve le compte administratif 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- ✓ Résultat de l'exercice 2014 (fonctionnement) : 1 060 019,52 €
- ✓ Résultat antérieur reporté : 3 175 974,19 €
- ✓ Résultat à affecter (fonctionnement) : 4 235 993,71 €

- ✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : -6 344 149,49 €
- ✓ Solde des reports d'investissement : 5 262 203,33 €
- ✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : -1 081 946,16 €

Le conseil constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Une remarque avant de voter. Nous voterons contre, parce que ce compte administratif reflète un budget que nous avons désapprouvé. Cela ne veut pas dire que nous contestons la sincérité des comptes. Je tiens à le préciser.

Chantal BRAULT

Nous sommes bien d'accord là-dessus.

Sceaux, le 26 mars 2015

Benjamin LANIER

Une explication de vote également. Nous constatons la sincérité des comptes, même si nous n'approuvons pas le budget. Nous voterons donc pour.

Chantal BRAULT

C'est noté.

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Claude Debon).

Le maire réintègre la salle du conseil à 22h13.

Approbation du compte de gestion 2014**M. le maire**

Il s'agit de constater que les chiffres apparaissant au compte de gestion sont identiques à ceux apparaissant au compte administratif 2014.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat budgétaire de 2014**Isabelle DRANCY**

Nous bouclons cet exercice 2014, puisque l'on a vu comment on le déterminait dans les comptes du trésorier et dans les comptes de la commune.

L'exécution du budget de la commune pour 2014 a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 4 235 993,71 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement (hors restes à réaliser) fait apparaître un besoin de financement de 6 344 149,49 €. À ce déficit doit être ajouté le solde net positif des restes à réaliser qui s'élève à 5 262 203,33 €. On constate donc un besoin de financement net de 1 081 946,16 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider :

- ✓ d'affecter 1 081 946,16 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2015 ;
- ✓ de reprendre le solde, soit 3 154 047,55 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2015.

Jean-Jacques CAMPAN

Pour les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure, nous avons voté contre le rapport administratif. Ceci étant, nous constatons qu'il y a des résultats et que vous les affectez. Nous ne sommes pas contre l'affectation au compte 1068, afin de couvrir le déficit de la section d'investissement. En revanche, nous estimons que l'on pourrait utiliser le report d'excédent au désendettement. Je ne sais pas trop comment voter. Peut-on faire deux votes ?

M. le maire

Non, puisqu'il s'agit de l'affectation de la somme globale.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous voterons donc contre.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron). Claude Debon.)

Adoption du budget primitif 2015

- **Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature,**
- **Adoption des subventions d'équipement,**
- **Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2015.**

Isabelle DRANCY

Nous avons déjà longuement parlé des contraintes budgétaires qui rendent le bouclage du budget 2015 particulièrement difficile notamment lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 février 2015. Au cours de ce débat, nous avons constaté que l'environnement est extrêmement dégradé pour les collectivités locales, et notamment pour les communes, puisque nous allons connaître une diminution très sensible de nos recettes, en particulier de la dotation globale de fonctionnement. À ce jour, cette perte s'élève à 565 000 € en 2015.

À cette diminution de recettes décidée par l'État s'ajoute la diminution des compensations d'exonération fiscale qui touche plus particulièrement la Ville de Sceaux, en raison de la vente des 691 logements d'ICADE à l'Office départemental. Cette perte de taxe foncière d'environ 360 k€ par an ne sera compensée que de 97 k€ en 2015.

La progression des bases fiscales en 2015 se limite essentiellement à l'augmentation forfaitaire votée dans la Loi de finances et fixée à 0,9 % pour 2015. Cette très faible augmentation des valeurs locatives n'est pas compensée par une forte augmentation physique des bases, la Ville n'ayant instruit que 22 permis de construire en 2014, soit une augmentation physique des bases estimée à environ 1 % en 2015.

Les recettes liées au Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle sont en baisse et devraient disparaître en 2016.

Parallèlement à cette baisse des recettes, nous constatons une augmentation des charges qui sont imposées à la Ville. Cela concerne notamment l'augmentation de la contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui se traduira par une augmentation des charges d'un montant de 165 k€ pour la seule année 2015.

L'État nous demande par ailleurs de procéder à divers reclassements indiciaires dans les catégories de fonctionnaires et a augmenté les cotisations de la CNRACL et de l'IRCANTEC, soit une charge d'un peu moins de 300 k€.

Le contexte est donc particulièrement difficile, et l'on peut penser qu'il sera encore pire l'année prochaine. Malgré cette ponction importante qui s'ajoute à celles des années précédentes, la Ville a pu jusqu'alors absorber cette ponction sans dégrader le niveau de service ni augmenter les impôts grâce aux efforts de rigueur engagés depuis 2012, et qui seront poursuivis en 2015.

Cet effort de rigueur concernera tous les services, qu'il s'agisse du service informatique, des frais généraux, de la communication, des manifestations publiques, de l'entretien des bâtiments, des économies sur les fluides et l'eau. Chaque direction municipale s'est mobilisée pour élaborer ce budget, afin de réaliser des économies supplémentaires significatives pour 2015, estimées à 500 000 €. Je ne reviendrai pas sur le catalogue des économies, mais je veux remercier tous les services d'avoir contribué à cette réflexion pour essayer de dégager des ressources en interne. Cela a conduit à des réorganisations des services, afin d'optimiser nos équipements publics. Parmi ces économies, on peut noter la diminution des subventions aux associations en baisse de 10 %, hors masse salariale. Nous avons également renégocié de nombreux marchés et nous avons enfin réussi à stabiliser les frais financiers, les taux d'emprunt à taux variable étant extrêmement faibles.

Toutes ces économies permettent à la Ville d'avoir une vraie ambition avec des orientations qui se veulent positives et nous permettent d'avoir raisonnablement foi en l'avenir.

Pour le budget 2015, nous nous efforcerons donc de consolider et de maintenir la qualité du service public. J'estime que consolider et maintenir la qualité du service public dans ce contexte est à la fois très contraignant et très difficile.

Après les démarches réalisées dans le cadre de Qualiville, deux services ont été certifiés en 2011 et 2012 (Sceaux Info Mairie et Population Citoyenneté) et un troisième en 2013 (Finances-facturation), la qualité du service public et son amélioration concerneront en 2015 le service de l'Urbanisme et du droit des sols. Il s'agit véritablement d'apporter à l'usager le meilleur service possible et une information fiable, rapide et confidentielle. Nous en espérons une amélioration de la qualité du service public, mais aussi des économies, un service public plus efficace et plus rapide permettant d'économiser et de se consacrer à d'autres tâches.

La deuxième grande volonté politique est le soutien aux familles scéennes, à l'enfance et à la jeunesse. Nous souhaitons maintenir un haut niveau d'accueil dans nos structures de petite enfance. Je vous rappelle que le budget de la petite enfance représente 10 % du budget général. À ce jour, nous répondons favorablement à 85 % des demandes d'accueil, ce qui est tout à fait remarquable.

De même, le maintien au niveau maximum des abattements pour charges de famille qui concernent la taxe d'habitation. La plupart des communes du département votent les abattements minimaux de 20 et 30 %. À Sceaux, nous les avons portés à leur maximum. Au total, c'est un montant de l'ordre de 800 000 € qui est ainsi restitué aux Scéens ayant des enfants à charge.

Parallèlement, doit continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées, notamment au travers des aides à domicile gérées par la résidence des Imbergères.

Notre volonté se traduit également dans le soutien à l'animation culturelle avec le maintien de l'activité à un haut niveau de la bibliothèque municipale (dont les plages d'ouverture sont importantes) pour laquelle la Ville engage un chantier de modernisation et d'évolution. À elle seule, la bibliothèque a un coût très important pour la Ville, puisque le maintien de ce service s'élève à 740 000 €.

Nous avons aussi la volonté de maintenir nos subventions, même si elles sont en baisse, à la MJC et au CSCB.

Deux grands projets nous tiennent à cœur en 2015 : l'aménagement d'un relais assistants maternels et assistants parentaux (RAM-RAP) et la création d'un nouvel espace de rencontre aux Blagis pour les adolescents et pour les jeunes.

La Ville affiche par ailleurs l'ambition de maintenir un environnement urbain de qualité en entretenant un réseau de voirie de bonne qualité et en poursuivant la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ces investissements sont indispensables. Il reste encore 5 km de réseaux à enfouir et nous estimons qu'il est indispensable de terminer l'enfouissement des réseaux avant 2019, les conditions de financement favorables allant certainement disparaître.

Nous poursuivrons les travaux entrepris dans le quartier Charaire, et plus particulièrement la rénovation du passage Bergeret-de-Frouville.

Enfin, nous poursuivrons l'installation d'un système de vidéoprotection dans le quartier Robinson autour de la gare.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable. L'année 2015 sera marquée par la mise en œuvre de la cinquième station Autolib, basée avenue Jean Perrin.

Nous poursuivrons notre politique de soutien au logement social et à la valorisation touristique et économique de la ville, en encourageant notamment les tournages de films.

Enfin, nous voulons maintenir l'investissement. Nous parlions tout à l'heure de la diminution du déficit global de l'État qui s'élèvera cette année à 4 %, celle-ci se faisant au détriment de l'investissement des collectivités locales.

Notre grand projet consiste à maintenir un plan d'investissement ambitieux avec la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste, chantier qui durera au moins 6 ans pour un montant total estimé à 9 millions d'euros.

En plus de cet investissement emblématique, nous souhaitons pouvoir bénéficier des opportunités qui se présentent à la Ville pour poursuivre notre politique de réserves foncières. Nous avons un actif immobilier très important. Il faut que la Ville puisse acheter de façon pertinente lorsque des propositions d'acquisition se présentent. Nous souhaitons ainsi acquérir le 71 rue Houdan,

constitué d'immeubles commerciaux, et le 18 avenue de la Gare. Ces acquisitions seront financées par emprunt, mais généreront des recettes qui devraient couvrir au moins les intérêts financiers et les charges d'exploitation. Ces dépenses d'investissement seront réalisées cette année.

Au vu de tous ces éléments et malgré toutes ces contraintes, nous sommes en mesure de proposer au conseil municipal une stabilisation des taux d'imposition pour la huitième année consécutive. Nous proposons ainsi le maintien du taux de taxe d'habitation à 13,76 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,62 %. Il faut noter que la moyenne nationale du taux de taxe d'habitation s'élève à 23,95 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 20,20 %.

Notre encours de dette s'élève au 1^{er} janvier 2015 à 55 128 k€ dont une partie sert à financer les investissements de la Ville pour améliorer le bien-être de tous, et notamment celui des générations futures. La seconde partie a pour objectif de financer la réserve foncière de la Ville. Nous demandons par ailleurs l'autorisation d'augmenter cette dette de 8173 k€ au maximum en 2015, afin de répondre à ces deux objectifs. Je précise qu'il s'agit d'une autorisation. Cela ne signifie pas que nous allons effectivement réaliser ces emprunts. Il est demandé la possibilité d'emprunter si le besoin s'en faisait sentir. Mais si nous pouvons demander des subventions, céder des immeubles ou avoir des dépenses inférieures à nos prévisions, nous arbitrerons évidemment pour ne pas nous endetter.

Cette autorisation d'augmentation doit être remise dans son contexte. Les taux d'intérêt sont particulièrement faibles aujourd'hui. Par ailleurs, il faut noter que nous n'avons aucun emprunt toxique à l'inverse d'autres communes. Il faut enfin savoir que l'annulation du PLU nous prive d'une recette d'un peu plus de 6 M€, puisque nous comptons sur la vente de la parcelle sur laquelle se tenait le marché bio, et qui est valorisée au sein de l'actif de la mairie pour environ 200 000 €.

Pour conclure, face à la perte de certaines recettes et à l'augmentation des charges qui nous sont imposées pour un montant de 1,2 M€, la Ville maintiendra ses taux d'imposition grâce aux économies réalisées dans toutes les directions alors même que certaines dépenses sont rigides, et à l'ajustement de certains tarifs, ce qui nous permettra de maintenir notre capacité d'investissement.

M. le maire

Merci, Isabelle, pour cette présentation.

Qui souhaite intervenir ?

Benjamin LANIER

Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Drancy pour cette présentation tout à fait exhaustive et complète du budget.

En revanche, il me semble que vous vous défaussez beaucoup sur les autres, ce qui n'est pas nouveau. Nous ne reviendrons pas sur nos échanges précédents, mais l'État a bon dos. Certes, il y a effectivement une diminution des dotations qu'il ne faut pas renier, mais vous occulterez clairement votre responsabilité dans cette situation et les choix faits par votre majorité depuis des décennies.

À vous entendre, le budget de Sceaux est la responsabilité de l'État, du Département et de la CAHB. Au final, que décidez-vous ? Le maire a pourtant des prérogatives. Si vous ne voulez pas les assumer, c'est votre choix.

Les dotations baissent, mais vous avez fait le choix de ne pas implanter plus d'entreprises sur notre territoire. Pour rappel, cela nous coûte 1,2 million d'euros par an si l'on se compare avec Bourg-la-Reine par exemple, et 7,2 millions d'euros depuis 2009.

C'est également vous qui avez négocié en son temps une coquille vide, à l'époque appelée Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Au début, elle a financé des travaux importants pour les égouts, mais aucune péréquation interne n'a été décidée. Il me semble qu'à cette époque, vous étiez déjà vice-président de cette institution, Sceaux aurait donc pu bénéficier un peu plus de cette péréquation interne entre les différentes communes au moment de la négociation.

Page 20, vous mentionnez que 43 % des recettes de la commune provenaient des dotations en 1978 contre 13 % aujourd'hui. C'est la preuve qu'une baisse des dotations de l'État vous impacte moins aujourd'hui qu'hier et qu'il serait peut-être possible de faire autrement.

Vous notez une baisse des compensations d'exonération fiscale sur les dotations de péréquation, mais vous oubliez de mentionner la baisse de l'amende payée par la Ville du fait de ne pas remplir le quota de logements sociaux.

M. le maire

Nous n'avons jamais payé d'amende.

Benjamin LANIER

Amusons-nous. Vous allez nous donner une leçon, comme souvent.

Sur la politique d'abattement qui représente réellement 500 000 € pour la Ville et non 900 000 €, 300 000 € étant payés par la communauté d'agglomération, trouvez-vous normal qu'une famille

disposant de 2 millions de revenus annuels bénéficie de la même somme qu'un ménage ayant 20 000 € de revenus par an ? Nous, pas.

Je suis heureux que vous notiez la responsabilité du Département des Hauts-de-Seine, mais vous ne l'avez pas tellement soulevée pendant la campagne, me semble-t-il. Pourtant, nous parlons de 150 000 €. Ils seront quand même compensés par l'État et le reversement de la FCTVA, comme quoi celui-ci n'est pas si mauvais que cela de temps en temps.

Concernant le FPIC, nous touchons à un point majeur. Vous nous dites lors du débat d'orientations budgétaires que le revenu moyen à Sceaux est 2,6 fois supérieur à la moyenne nationale. Dans le budget, il est écrit qu'il est 2,2 fois supérieur. Peu importe le chiffre, nous touchons là un point essentiel. La clé de nos problèmes réside pour partie dans ce chiffre. Nous voyons que nous avons une marge de manœuvre sur les taux en cas de besoin, puisque vous parlez d'effort fiscal comme le note la Chambre régionale des comptes.

Concernant les rythmes scolaires, j'ai une question simple. Avons-nous un PEDT. En effet, la présence d'un PEDT donne droit à des compensations financières. Vous avez par ailleurs augmenté de 30 % le coût de la pause méridienne, ce qui représente une hausse importante pour certaines familles. Une approche progressive aurait été plus juste. En tout cas, il existe pour les rythmes scolaires des financements.

Page 25, vous parlez de la future Métropole, je vous invite à mieux négocier pour Sceaux que vous ne l'avez fait pour la communauté d'agglomération. Nous sommes prêts à participer à ce débat, si vous le souhaitez.

Nous tenons à féliciter les services dont l'inscription dans la démarche Qualiville est une vraie réussite. Nous les félicitons pour ce travail.

Je tiens également à préciser que le montant du soutien pour le logement social est toujours présenté comme étant quelque chose d'exceptionnel, mais il est en rapport avec le coût de la valeur foncière. Cela représente un montant important qui est en rapport avec le foncier de la ville.

Sur les efforts de rigueur, bravo ! Finalement, la crise aura eu du bon, puisque cela nous a permis d'économiser 1,3 million d'euros. Cela est aussi dû aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. En tout cas, nous tenons à souligner et à féliciter l'effort réalisé.

En ce qui concerne l'espace jeunes, je pense qu'il serait nécessaire d'apporter quelques clarifications par rapport à ce dont nous avons parlé lors du dernier conseil municipal. S'agit-il d'un nouvel espace jeunes dont j'ai déjà dit que la dénomination « espace jeunes » était un peu malheureuse ? S'agit-il bien de la même chose ?

De manière générale, à part la rigueur, nous ne voyons pas d'orientations claires, d'ambitions pour Sceaux, y compris sur son intégration dans la future Métropole. Vous nous présentez un

réquisitoire gouvernemental, des plaintes administratives et non pas un budget municipal avec une ligne directrice. On est dans le maintien, mais il n'existe pas de vraies lignes directrices pour ce budget. De plus, les baisses de subvention pour le CCAS, la MJC et le CSCB font que nous ne pourrions pas voter ce budget. Nous voterons donc contre.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous ne sommes pas hostiles à un certain nombre de vos propositions budgétaires, mais comme en 2014, la structure générale de ce budget nous pose problème. Notamment, nous ne voyons pas de volonté de réduire la dette. Au contraire, vous proposez même de l'augmenter en page 44 du rapport, même si M^{me} Drancy a bien précisé que l'on n'exploiterait pas complètement les 8 ou 9 millions d'euros d'emprunts supplémentaires prévus.

Une chose m'étonne, malgré cette prévision d'augmentation de dette, vous diminuez les frais financiers. Je veux bien que des efforts soient faits sur la gestion de la dette, mais je suis étonné de telles proportions.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, même si les taux d'intérêt sont faibles, 1,6 million d'euros est une somme considérable en termes de paiement des intérêts.

Les remarques que nous avons faites pour le compte administratif 2014 restent à peu près les mêmes, je ne vais pas les répéter.

En ce qui concerne les taux d'imposition, vous dites qu'ils sont restés constants sur 8 ans. Ne pinaillons pas, si vous me permettez l'expression, mais je dirais plutôt 7 ans. Rappelons tout de même qu'en 2008, vous nous avez infligé une augmentation de 10 à 12 % après avoir fait une campagne électorale sur la stabilisation de la fiscalité. Cette stabilisation est seulement venue ensuite.

En ce qui concerne les taux, vous signalez, à juste titre, que l'État cumule les taux des communautés d'agglomération avec celui des villes pour faire son calcul. Au niveau local, vu du contribuable, les taux sont peut-être restés constants, mais il faut tout de même prendre en compte ceux de la communauté d'agglomération, ce qui a amené des différences importantes en nombre d'euros ces dernières années.

Autre remarque déjà faite, vous continuez à faire des comparaisons entre les taux de Sceaux, du Plessis, voire de Bagneux. Comparer le taux de taxe d'habitation de 13,6 % à Sceaux avec celui de Bagneux à 16,17 % n'a pas de sens. Cela s'applique à des bases qui sont complètement différentes. Par conséquent, à taux constant, l'impôt sera forcément plus faible à Bagneux, car basé sur une base locative plus faible.

En conclusion, nous souhaitons que vous baissiez le taux à due concurrence de la revalorisation des bases qui, cette année, est très faible, de l'ordre de 0,9 %. Faites-le au moins en partie. Vous

nous aviez dit l'année dernière que l'impact était de 300 000 €. On peut faire un petit effort dans ce sens sans impacter de manière décisive le budget 2015.

Globalement, nous voterons contre ce budget.

Chantal BRAULT

Je souhaitais relever quelques points de ce rapport en pointant le chapitre sur la politique familiale, car j'ai senti qu'il y avait des questionnements à ce sujet, et pour indiquer qu'il y avait bien un projet et un souffle dans notre ville s'agissant de la politique familiale.

Je veux donner faire en effet un éclairage particulier sur la politique familiale pour mettre en valeur ce que nous conduisons dans l'esprit du service public, au service de famille, de l'enfance et de la jeunesse avec équité et en prônant l'accessibilité à tous.

Nous maintenons les prestations destinées à la petite enfance et aux enfants des écoles. Maintien du volume et de la qualité de ces prestations. 80 % de réponses positives pour nos structures d'accueil par un travail de gestion, d'organisation et d'optimisation extrêmement pointu qui a permis de diminuer considérablement le reste à charge pour la Ville tout en augmentant de 17 % le taux d'occupation.

Nous aménageons un relais d'assistantes maternelles et parentales utile aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil, mais qui cherchent de l'aide et de l'accompagnement et se sentent parfois isolées dans leur problématique de garde de leur enfant. C'est une création.

Maintien des prestations municipales, notamment la musique et l'éducation physique par l'intervention de professionnels qualifiés. C'est un maintien, mais nous aurions pu les supprimer dans le temps scolaire. Pour permettre la qualité des projets d'écoles, d'activités et d'événements dans le temps scolaire, nous maintenons les prestations de séjours de vacances, de mini-séjours d'été, des centres de loisirs qui accueillent un nombre d'enfants de plus important les mercredis et pendant les vacances. Tout cela demande un effort, et c'est un choix que nous faisons.

Nous prévoyons l'ouverture d'un local de rencontre, d'accompagnement et d'accueil pour les adolescents et les jeunes adultes dans le quartier des Blagis qui viendra compléter l'offre existante pour les jeunes. Cela répond à une attente des familles du quartier et cela nous aidera à repérer les jeunes en difficulté.

Je parle aussi de l'Espace-relais, lieu d'accueil pour l'aide aux devoirs. J'espère que nous pourrons continuer à le faire vivre, malgré le manque de financement de l'État.

L'ensemble de ces prestations, équipements et lieux d'accueil constitue une aide à la parentalité et permet le lien avec les familles. Non seulement nous avons considérablement modernisé nos systèmes de paiement pour les familles, mais grâce à cela, nous avons pu identifier des familles

en difficulté sociale et financière. Nous avons pu ainsi leur faire bénéficier des dispositifs d'aide mis en place par la Ville et par nos partenaires. L'attribution de coupons-jeunes et de coupons-enfants permet aux familles d'alléger le coût de leur inscription aux activités associatives.

La Ville a fait le choix d'appliquer la majoration des abattements de taxe d'habitation pour l'ensemble des familles avec personnes à charge.

Enfin, malgré un fort désengagement de leurs partenaires institutionnels, notre accompagnement et notre soutien aux associations restent un partenariat permanent et un dernier recours lorsqu'elles viennent nous demander de compenser les pertes de recettes. Nous savons que leur rôle d'animation, leur vocation socioculturelle, le développement du sport pour tous sont un gage d'attractivité pour les familles. Les propositions qui sont maintenues sont précieuses pour l'équilibre de tous sans laisser personne au bord du chemin si cela est possible.

Tout cela demande un effort. Il y a une ligne, une direction et une visibilité. Nous y tenons et nous mettons les moyens qui vont avec.

Florence PRESSON

Nous parlons souvent de laisser une terre durable aux générations à venir. Cette réflexion et cette démarche au niveau global s'appliquent à toutes les strates, y compris au niveau local. C'est la responsabilité de tout élu que de s'impliquer et mener les missions correspondantes.

Nous nous devons donc de laisser une ville durable à nos enfants, petits-enfants et générations à venir. Une ville durable, c'est quoi ? C'est une ville qui a anticipé les besoins des générations à venir. C'est une ville qui veille à préserver sa biodiversité, à développer la sensibilisation et les actions nécessaires à la durabilité de ses ressources et engage une démarche d'évolution de nos systèmes économiques en passant de l'économie linéaire à l'économie de fonctionnalité, de la propriété à l'usage. Un exemple concret est Autolib.

C'est une ville qui accueille au mieux les nouveaux arrivants et les apprenants, une ville qui a mis en place pour les citoyens les services pour accompagner toutes les étapes de la vie, de la naissance à la fin de vie, le tout en développant les liens et le bien-vivre ensemble.

C'est une ville qui entretient correctement tous les lieux publics, écoles, gymnases, salles de réunions, locaux et bâtiments, qui font l'image de Sceaux, afin d'éviter toutes les dégradations et investissements conséquents à venir. Un exemple à ne pas suivre : pas d'entretien du RER pendant 30 ans, et voilà de vraies fausses économies.

Une politique de ville durable ne se décrète pas un beau matin en enfilant ses chaussettes. C'est une politique qui se construit en s'inscrivant dans la durée et grâce à la personnalité et au *leadership* de ses élus. Cette politique nécessite un engagement de tous et un engagement

financier à moyen et long terme. Il est important de bien comprendre ces enjeux, et non juste de se limiter à une vision « court-termiste » de comptage du porte-monnaie.

C'est la même démarche qu'à titre personnel, lorsque nous empruntons pour acquérir notre logement, le logement que nous laisserons à nos enfants. Je suis très fière de participer avec mes collègues à la construction de l'héritage que nous transmettrons aux générations à venir et au développement de notre ville Sceaux durable.

Patrice PATTEE

Je serai très court pour compléter ce que viennent de dire Chantal et Florence.

Je constate qu'il n'y aura plus beaucoup de place pour l'investissement dans ce budget du fait de la diminution drastique des recettes. Ce budget municipal est malgré tout très volontariste et met l'accent sur l'essentiel qui est la préservation d'un cadre de vie privilégiant le vivre ensemble. Les investissements porteront sur le maintien et le développement de qualité des espaces publics. C'est une des valeurs que nous reconnaissons à la ville de Sceaux et qui nous est enviée. Et nous ne voulons absolument pas le sacrifier.

Hervé DOUCERON

La voix des Scéens dénonce depuis de nombreuses années le niveau d'endettement excessif de la ville de Sceaux au motif que le seul moyen pour une commune de se désendetter est de vendre du foncier et des droits à construire. Vous avez d'ailleurs transformé en ce sens le POS en PLU, qu'un grand nombre de Scéens considérait excessivement densificateur. Ce PLU a été annulé par la justice administrative. Vous avez néanmoins souhaité passer en force en revalidant ce PLU par une délibération probablement irrégulière qui sera certainement contestée.

Dès lors, devant ces incertitudes, pouvez-vous nous préciser si vous avez intégré dans le budget prévisionnel 2015 la vente des terrains Mouilleboeufs et Jules Guesde en recettes prévisionnelles ?

M. le maire

Merci pour ces interventions.

Je veux d'abord remercier la majorité municipale, et notamment Isabelle qui a suivi de manière très précise l'élaboration de ce budget, ainsi que l'ensemble de l'administration municipale. Je demande au directeur général des services de transmettre ces remerciements et ces félicitations qui sont très largement partagées au-delà même de la majorité.

Ce fut un exercice difficile auquel nous nous étions préparés depuis plus d'un an. Ce fut vraiment un exercice très difficile. Et je le dis avec une certaine solennité, je ne pense pas que nous pourrions refaire cet exercice deux années de suite. Je le dis aujourd'hui pour Sceaux, mais c'est

vrai dans la quasi-totalité des communes de France. On ne pourra pas continuer à maintenir le niveau de service et le niveau d'investissement tout en assurant un autofinancement satisfaisant de ces investissements. La situation deviendra très grave pour l'ensemble des collectivités territoriales. Dès cette année, un certain nombre de communes procéderont à des augmentations importantes de leurs taux d'imposition. Nous avons choisi de ne pas le faire, et nous avons réussi à ne pas le faire, mais cela ne tiendra pas. Par l'irresponsabilité de l'État, nous sommes en train de casser le modèle sans que rien d'autre ne soit proposé en remplacement, ce qui est grave.

Je n'ai pas l'habitude de parler ainsi du pouvoir central, quelle que soit son orientation politique, mais j'estime que celui-ci commet une faute majeure à l'égard de la nation.

On n'attaque pas l'État, mais on dit qu'il est devant une responsabilité majeure, qu'il ne se rend plus compte de ce qu'il fait, de ce qu'il décide et de ce qu'il fait décider à des parlementaires, qui, pour nombre d'entre eux, sont dépassés par l'avalanche de textes et les contradictions existant dans le domaine de la décentralisation et des institutions locales. Il y a là une responsabilité majeure de l'État. On ne le dit pas parce que l'on nous enlève des responsabilités. Ce qui est en train de se passer va beaucoup plus loin et est beaucoup plus grave.

Cela n'a d'ailleurs rien à voir avec la responsabilité des équipes municipales qui se sont succédé depuis la Libération à Sceaux. Tous les maires ont mené la même politique. Cette politique consiste à ancrer la ville sur une responsabilité majeure d'intérêt général portant sur la formation, la culture, le développement de la qualité de vie au quotidien et la capacité à accueillir les familles pour l'épanouissement de chacun. C'est la politique qui a été menée depuis toujours. Édouard Depreux n'a pas non plus mené une politique de développement économique alors que d'autres le faisaient dans des villes voisines. Il a considéré que ce n'était pas la vocation première de Sceaux. Et les maires qui lui ont succédé ont pensé de même. Nous sommes dans une agglomération où les choses doivent être partagées d'un territoire à l'autre.

Maintenant que vous siégez à la CAHB, M. Lanier, vous voyez des chiffres que vous n'aviez pas peut-être pas vus avant. Pourquoi le Plessis-Robinson reçoit-il 9 M€ de compensations ? Vous croyez peut-être que c'est, parce qu'il construit des logements. Ce n'est pas cela du tout. C'est en raison d'un découpage administratif réalisé dans un bureau quelconque où l'on a décidé d'installer une partie du parc d'activités du Plessis-Clamart sur le Plessis et une autre sur Clamart. Ces 9 M€ proviennent essentiellement du parc d'activités du Plessis-Clamart. C'est ainsi. Cela a été décidé il y a bien longtemps. Si un parc d'activités avait été installé à la place de la résidence des Bas-Coudrais ou de la faculté, peut-être aurions-nous été dans la même situation. Mais tel n'est pas le cas. La résidence des Bas-Coudrais est une initiative de M. Depreux et la faculté de Sceaux, celle d'Erwin Guldner.

Édouard Depreux a eu raison de faire bâtir cette résidence. Elle est de grande qualité et elle est même protégée dans la ZPPAUP. En plus, cela a été fait avec des terrains donnés par la Ville.

Ces logements sont revenus maintenant dans le champ du logement social, et c'est tant mieux, mais à un moment donné, l'État les a transférés à ICADE qui les a privatisés alors même qu'il s'agissait de terrains donnés par la collectivité publique. C'était un scandale ! Je l'ai d'ailleurs écrit dans un journal que vous ne lisez pas tous les jours, mais que j'aime bien lire de temps en temps.

L'État a donc une responsabilité majeure, et pas uniquement une responsabilité financière. Cela va bien au-delà. Il s'agit de casser un système auquel les Français sont attachés et qui leur permet de bénéficier d'un certain niveau de service public.

Je vous donne un autre exemple du cynisme du pouvoir central, quel que soit le gouvernement, celui des compensations d'exonération fiscale. Nous créons 691 logements sociaux supplémentaires qui sont exonérés de taxe foncière. Or cette exonération ne nous est plus compensée ou alors elle l'est de manière extrêmement faible, puisqu'elle diminue chaque année. C'est un scandale ! C'est amoral ! Je le pense profondément. C'est totalement amoral. Cela l'est tout autant sur la DGF. La DGF n'est pas un cadeau. C'est la compensation d'impôts locaux qui ont été supprimés. La DGF de Sceaux était relativement importante en raison d'une activité commerçante forte depuis pratiquement Colbert. Or, la DGF est l'héritière de la taxe locale sur chiffre d'affaires qui a été supprimée dans les années soixante lors de la généralisation de la TVA. C'est aussi une partie des compensations liées aux transferts de compétences qui ont été opérés tout au long des années de la décentralisation, des bonnes années de la décentralisation, soit dans les années 80 avec M. Mauroy et M. Deferre.

M. Lanier, vous parlez de la CAHB en disant qu'il s'agissait d'une coquille vide. Évidemment, puisqu'au départ elle n'existait pas. Nous l'avons créée. Nous avons construit entre les différentes communes un climat de confiance et la CAHB nous a aidés. Elle a entièrement financé la rénovation et l'extension de la piscine. C'est le premier grand équipement public construit par la communauté d'agglomération. Elle rénove maintenant une piscine à Antony. Elle a construit une partie du pôle culturel du Plessis. Elle construit le conservatoire de Verrières. Elle continue son travail en fonction de ses compétences. La CAHB a donc fait ce que l'on attendait d'elle. Sceaux n'a été aucunement pénalisée, bien au contraire, puisque le premier grand équipement de la CAHB s'est réalisé à Sceaux.

En ce qui concerne l'abattement pour charges de famille, c'est un problème technique que vous ne connaissez manifestement pas et que je vais vous expliquer. L'abattement n'est pas un pourcentage de la valeur locative du contribuable. Il s'agit d'une valeur absolue. C'est ce que disent les textes. C'est la loi. Vos amis qui sont au gouvernement, et l'ont été ces dernières années aussi souvent que les nôtres, n'ont pas voté de modification de l'assiette des impôts locaux. Ils ont même récemment décidé de repousser la révision des valeurs locatives, alors qu'elle est considérée par tous comme étant un élément de justice fiscale. Ils l'ont repoussée sans aucune concertation deux jours avant le deuxième tour des élections départementales. Il faut dire

Sceaux, le 26 mars 2015

les choses de temps en temps. Ce sont des éléments nationaux, mais nous sommes aussi dans la vie nationale.

M. Lanier, et je poserai la même question à M. Campan, j'ai entendu ce soir beaucoup de critiques. Mais que proposez-vous ? Que fermez-vous ? Qu'ouvrez-vous ? Qu'est-ce que vous augmentez ou qu'est-ce que vous diminuez ? C'est cela qui est intéressant. Je vous laisse réfléchir.

Benjamin LANIER

Je l'ai déjà fait. C'est d'ailleurs noté dans un des comptes rendus.

M. le maire

Je n'en ai pas de souvenirs précis. Or, il faut être précis. Le budget comporte des chiffres et des engagements précis. Que proposez-vous exactement ? Vous dites qu'il n'y a pas de vision à Sceaux et qu'il ne se passe rien. Certes, la vision est la même qu'il y a un an ou deux, voire même qu'il y a 10 ans. Mais c'est cela la cohérence. C'est notre marque de fabrique. Et cela a toujours été ainsi, y compris avec les équipes municipales précédentes. Il y a une grande cohérence et c'est la raison pour laquelle Sceaux est ce qu'elle est.

J'attends que vous proposiez quelque chose qui soit totalement cohérent et vous verrez que vous n'aurez rien à proposer par rapport à ce que nous proposons, ou alors à la marge. Vous allez changer de logo par exemple.

M. Campan, en ce concerne la comparaison entre les taux et les bases, je suis d'accord avec vous, sauf que l'on ne raisonne pas ainsi. Lorsque l'on dit que l'effort fiscal est relativement faible à Sceaux, et que l'on baisse d'autant plus la DGF et que l'on prélève d'autant plus pour la péréquation, c'est justement parce que les bases traduisent d'une certaine manière la valeur foncière des propriétés.

M. Lanier, j'ai oublié de dire une chose à propos de l'État. Nous disons dans le rapport que nous sommes en attente d'une subvention de 245 000 € à propos de la vidéo-surveillance. Nous ne l'aurons pas. Le dossier a pourtant été déposé il y a plus de trois ans. Nous avons reçu la subvention du Département, qui est d'un montant beaucoup plus faible, mais nous n'aurons pas la subvention de l'État. Après avoir déposé le dossier avec tous les détails demandés, on nous a donné l'autorisation administrative d'exploiter les caméras. Entre-temps, les règles ont changé et l'on nous dit aujourd'hui qu'il ne fallait pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de la subvention. Alors qu'avec le Conseil général, si l'on souhaite entreprendre des travaux assez rapidement, il suffit de demander l'autorisation de les démarrer avant même que la subvention soit notifiée. Avec l'État, la réglementation est différente. Nous ne recevons donc pas ces 245 000 €. Et dans le même temps, je vois que l'on se gargarise dans la presse sur

l'accompagnement des communes par l'État. Franchement, j'ai de l'expérience, et pourtant j'en apprends tous les jours sur les mauvaises manières de l'État. Et cela ne fait qu'augmenter.

Un mot sur la question de M. Douceron qui est parfaitement pertinente. La réponse est dans le rapport. Si vous l'aviez lu complètement, vous l'auriez vu. Ce rapport est pourtant agréable à lire. Il se lit comme un roman.

Hervé DOUCERON

En 5 jours, assez difficilement.

M. le maire

Vous auriez donc vu que cette recette de 6250 k€ n'est naturellement pas inscrite au budget.

Jean-Jacques CAMPAN

Puisque vous vous êtes livré à des considérations allant au-delà de ce conseil municipal, permettez-moi quelques minutes de faire de même. Je vous ferai ensuite quelques propositions d'économie, enfin à la marge.

Vous avez longuement parlé de la communauté d'agglomération. Je crois que l'État n'a pas tort de revenir sur un certain nombre de ses dotations. Lorsque l'on a créé les communautés d'agglomération, on nous a vendu qu'elles permettraient de mutualiser et de faire des économies. La CAHB a été créée en 2003, et j'ai fait à l'époque le calcul des budgets avant et après sa création. Or, j'ai découvert que les budgets totaux avaient augmenté. Vous l'avez dit vous-même il y a quelques minutes. Même si la CAHB a financé la piscine de Sceaux, on s'aperçoit qu'il y a des piscines un peu partout. La vraie mutualisation consisterait à ne créer qu'un certain nombre de piscines ou de conservatoires au lieu d'en avoir dans chaque commune. J'en ai d'ailleurs parlé au responsable des finances de la communauté d'agglomération, en l'occurrence le maire d'Antony, qui a d'ailleurs accepté mon raisonnement. Je pense que les communes sont responsables de ne pas être rentrées dans le jeu de la mutualisation avec les communautés d'agglomération. Maintenant, on paye la note. Je crois que cela explique en partie la position de l'État. Dieu sait que je ne suis pas un fervent défenseur du gouvernement actuel, mais je crois qu'il n'a pas tort dans cette affaire. Il faut donc battre sa coulpe et payer un peu la note. C'était un commentaire d'ordre général.

Vous dites que nous ne proposons rien. J'ai des propositions à faire en ce qui concerne les investissements. Pour le fonctionnement, il faut être dedans et connaître les détails de la comptabilité. La seule chose que l'on puisse faire, c'est de regarder les chiffres globaux. Évidemment, il est un peu plus facile de regarder la section d'investissement.

Page 37 du rapport, vous dites que la mise en souterrain des réseaux doit être faite avant 2019 et que cela coûtera 1 M€. Mais si l'on en fait que la moitié et qu'il reste *in fine* quelques fils à enfouir, nous n'en mourrons pas.

Poursuite de la rénovation du site sportif de l'Yser (transformation des 2 terrains de tennis en résine). Si l'on en fait un sur deux, cela ne serait pas dramatique.

Et l'on peut continuer ainsi. Je lis dans la documentation que le relais assistants maternels et assistants parentaux est utile aux professionnels isolés et aux familles qui cherchent des renseignements de qualité sur les autres modes de garde. Je n'ai pas bien compris. Est-ce un relais où l'on va accueillir des enfants ou est-ce un relais où l'on va donner des renseignements ? S'il s'agit de donner des renseignements, d'autres entités pourraient s'en charger.

Le gros entretien représente 1 128 k€. Il y a peut-être moyen de raboter cela.

Les travaux de voirie et l'éclairage public, dans ma rue, ce n'est pas extraordinaire, mais si l'on continue à vivre ainsi un an ou deux, on ne va pas en mourir.

Les travaux de gros entretien des espaces verts et parcs, il y a un carrefour au bas de ma rue. Si l'on en met un peu moins, ce ne sera pas dramatique non plus. Il me semble que dans toute cette liste, il est possible de faire quelques petits efforts.

Sophie GANNE-MOISON

Je voulais juste répondre à votre interrogation sur nos propositions. Je vous ai demandé à plusieurs reprises de nous associer à votre travail. Ce n'est pas possible, ce que je peux comprendre, sauf que pour se livrer à ce type d'exercice, il faut être dedans. Je rejoins en cela M. Campan. Je ne suis pas une professionnelle de la politique. Je suis élue pour la première fois et j'ai besoin de comprendre et d'assimiler les choses. C'est la raison pour laquelle je remercie M^{me} Drancy avec qui j'ai échangé dimanche. J'avais plein de questions à poser ce soir, mais si je les avais toutes posées, j'aurais monopolisé la parole jusqu'au matin. J'ai donc rencontré M^{me} Drancy pour avoir des explications détaillées de façon à être pertinente sur les propositions que nous pourrions vous faire. Pour tenir mon rôle de conseillère municipale de l'opposition, j'ai besoin d'avoir un peu plus d'éléments et que vous me laissiez échanger avec les adjoints de la majorité sur les différents sujets.

Catherine ARNOULD

M. Campan, je ne sais pas si vous allez beaucoup à la piscine. Pour avoir beaucoup pratiqué, je vous dirai que l'on n'en construit pas assez. Les plages horaires sont très grandes et les piscines sont toujours pleines.

M. le maire

M^{me} Arnould avec une économie de temps a dit des choses importantes.

Hervé DOUCERON

Parmi les propositions que vous souhaitez que nous fassions, nous sommes revenus sur le millefeuille et les économies qui n'auraient pas été réalisées par la CAHB. Lors du projet sur le gymnase Léo Delibes, nous avons dit qu'il fallait mutualiser. Vous avez balayé cette proposition d'un revers de main alors que d'après nos informations, différentes des vôtres, Bourg-la-Reine était potentiellement intéressée.

M. le maire

Nous n'allons pas recommencer avec cela.

Benjamin LANIER

Cela rejoint ce que disait M^{me} Ganne-Moison, notamment à propos de la commission des finances, mais nous en avons parlé et vous m'avez dit que vous étiez d'accord pour la remettre en place comme cela se fait à la communauté d'agglomération. Je découvre effectivement beaucoup de choses à la CAHB. On y apprend plein de choses et je pense que votre collègue, M. Sénant, est également très pédagogue et à l'écoute. Nous pouvons y échanger et faire des propositions.

M. le maire

On le dira aux socialistes d'Antony.

Benjamin Lanier

En tout cas, au niveau de la CAHB.

Et sur la CAHB, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit et cela rejoint d'ailleurs ce que disait M. Campan. Il n'y avait pas de réel projet politique derrière à part celui d'être une source de financements éventuels. Et s'agissant des financements que nous recevons, je dis qu'il y aurait pu avoir une discussion plus poussée entre les mairies sur la péréquation interne entre communes. Le Plessis reçoit effectivement 9 M€, Antony encore plus. Je prends Bourg-la-Reine comme exemple, car c'est la ville qui est la plus proche de Sceaux en termes de taille. On ne va pas réécrire l'histoire sur la CAHB, les choses étant faites.

Mais s'agissant de la Métropole, des négociations sont en cours, et je pense qu'il serait intéressant et intelligent d'associer les membres du conseil municipal pour réfléchir à ce que sera notre place dans le futur territoire et à ce que l'on pourrait y faire. Nous sommes prêts à nous associer à cela, si vous le souhaitez.

M. le maire

Quelques réponses sur ce que disait M. Campan à travers son exercice d'additionner les budgets Ville et CAHB. Vous avez raison, le budget a augmenté, mais le service également. On nous en demande toujours plus. C'est le cas pour les piscines, par exemple. Il y a plus d'élèves dans les conservatoires de la CAHB qu'auparavant. En 5 ans, le nombre d'élèves a augmenté de 800 sur l'ensemble des conservatoires. Partout, l'intercommunalité a généré, non pas des dérives de dépenses, mais des réponses supplémentaires au besoin de service public. Peut-être ne fallait-il pas le faire, mais il faut alors arrêter de le faire et il faut que le discours national cesse de parler d'ouverture de crèches, de la mise en place de nouveaux rythmes scolaires, du développement de l'éducation musicale. Il faut que ce discours cesse et que l'on ait une vraie discussion et un vrai échange partenarial avec les pouvoirs publics nationaux. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Et je ne battraï pas ma coulpe par rapport à ce que nous avons fait à Sceaux, y compris avec la CAHB. J'assume parfaitement ce qui a été fait. Là où je suis en colère, c'est sur l'attitude de l'État vis-à-vis de l'ensemble des collectivités locales, quelle que soit leur majorité politique.

M^{me} Ganne-Moison, vous pouvez rencontrer qui vous voulez quand vous voulez. Il n'y a aucun souci par rapport à cela. Et nous pouvons sans problème mettre en place une commission des finances sous la présidence de M^{me} Drancy.

Mais ce n'était pas ce que je voulais dire lorsque je parlais de vos propositions. Je voulais savoir quelle était votre vision de la ville. Je n'attendais pas des propositions en termes de gestion de la Ville. Quelle vision de la ville avez-vous ? Quelle vision de Sceaux dans 20 ans ? C'est cela que j'attends de vous.

Benjamin LANIER

Prenez notre programme.

M. le maire

Votre programme était le même que le nôtre !

Et je dis la même chose pour M. Campan, M. Douceron et M^{me} Debon. Quelle vision avez-vous de Sceaux dans 20 ans ? Peut-être que votre vision ne nous convient pas, mais je l'ignore puisque je ne la connais pas.

Nous avons une vision qui a fait la preuve de sa cohérence dans le temps. Et c'est pour cela que Sceaux est toujours Sceaux.

Benjamin LANIER

C'est peut-être le problème. Et je vous invite à relire l'intégralité de notre programme. Il contenait justement la dénonciation d'un manque de vision politique. Et nous étions les seuls à réellement proposer un programme avec des propositions numérotées d'ailleurs.

Votre programme était simple : Sceaux, la ville que nous aimons reste la même, ne changeons rien.

M. le maire

Je constate que vous l'avez bien retenu.

Benjamin LANIER

Vous l'avez tellement répété. On arrive quand même intégrer un certain nombre de choses. Je vous invite à relire notre programme pour la ville et vous verrez que notre vision est très clairement explicitée.

M. le maire

Je note que ce n'est pas la même que la nôtre et que vous voulez tout changer.

Benjamin LANIER

Ce n'est pas ce qui est écrit.

M. le maire

Nous passons au vote.

Il faut d'abord adopter le budget primitif 2015 et tous les chapitres qui sont joints.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Claude Debon,).

M. le maire

Nous avons ensuite une délibération spécifique sur l'attribution des subventions d'équipement.

Sceaux, le 26 mars 2015

Jean-Jacques CAMPAN

Je souhaiterais donner une petite explication de vote. Vous avez compris que nous votons en bloc, parce que, sinon ce serait trop compliqué. Pour ce qui nous concerne, nous voterons la délibération sur les subventions. Je ne voudrais pas que vous puissiez dire, comme vous l'avez déjà dit une fois ou deux, que si nous votons contre le budget, cela signifie que nous sommes contre tout. Les associations sont une part très importante de la vie de la ville. Par conséquent, nous les voterons.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons au vote sur les subventions d'équipement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- ✓ Subvention d'équipement versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations Autolib sur Sceaux : 14 000 €

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

- ✓ Subventions d'équipement versées à divers particuliers dans le cadre du fonds de soutien au ravalement et à la Fondation du patrimoine : 5 000 €.

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

- ✓ Subvention d'équipement versée à un bénéficiaire (à déterminer par délibération) pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal : 70 000 €.

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

Fiscalité directe locale 2015 – fixation des taux d'imposition pour l'année 2015**M. le maire**

Il est proposé le maintien des taux et le renouvellement de l'adhésion au syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes contre pour la raison évoquée tout à l'heure. Je suppose que vous refusez la proposition que nous avons faite.

M. le maire

Oui.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous voterons donc contre.

M. le maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).

M. le maire

C'est amusant ! Vous votez les dépenses de subventions, mais pas les taux d'imposition. Le propre de l'opposition, c'est de voter les dépenses, mais pas les recettes. Cela montre beaucoup de courage !

Modalité d'intégration des dépenses et recettes d'achats et ventes de terrains liées aux opérations d'aménagement urbain dans le budget de la Ville.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une délibération technique rendue obligatoire par l'article 261 D-2 du code général des impôts qui prévoit que, dès lors qu'une commune fait des opérations rentrant dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée, il convient d'isoler l'ensemble des opérations d'un point de vue comptable.

Ces opérations feront donc l'objet, au sein de la comptabilité de la commune, d'un secteur distinct permettant de les identifier exactement.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

XIII- ADMINISTRATION MUNICIPALE

Rapport d'activités des services municipaux en 2014

M. le maire

Il s'agit de prendre acte de la communication de ce rapport d'activités. Je remercie tous les services d'avoir fait en sorte que ce rapport soit prêt pour cette séance du conseil municipal.

Naturellement, nous pouvons répondre à toutes les questions que vous vous posez à la lecture de ce document important dont je vous mets au défi de trouver l'équivalent dans une ville de 20 000 habitants.

Ce document sera publié sur le site de la Ville. Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Ce n'est pas vraiment une question. J'ai apprécié ce rapport très bien fait et extrêmement détaillé. Il est très riche. Merci au personnel municipal qui a énormément travaillé pour le mettre au point.

Si je peux me permettre une petite critique, il y a effectivement beaucoup de reconduction dans les activités des services, mais l'on voit qu'il y a tout de même des renouvellements, des modifications ou des innovations. Il serait intéressant que ces éléments apparaissent de façon plus importante accompagnés éventuellement d'une note de synthèse. Cela permettrait d'aller davantage vers des perspectives qui n'apparaissent pas suffisamment.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Hervé DOUCERON

Une intervention qui va dans le sens de celle de Claude Debon. Ce rapport est exhaustif. Il est très intéressant et pourrait faire l'objet d'une annexe et d'une petite note de présentation sur les grands axes de travail de l'année écoulée de chacun des services, sur les sujets qui ont été plus particulièrement portés. Je pense qu'il n'y pas eu que de la reconduction.

M. le maire

Dans les circonstances actuelles, le maintien de certaines activités est déjà une bonne chose. Mais vous avez raison. Je suis d'accord pour que l'on essaye de progresser encore. Nous allons essayer de mettre en place d'autres axes de progression. Il s'agirait notamment de faire une mise en

perspective de ces activités. Ce rapport contient essentiellement les chiffres de l'année, mais nous n'avons pas toute l'histoire. Or, nous éditons ce rapport depuis plus de 10 ans. Par conséquent, nous pourrions le faire avec la somme de tous les rapports déjà édités, mais il y a un travail de mise en perspective à faire.

Nous pourrions par exemple donner l'évolution des mariages ou l'évolution des permis de construire. Cela vaudrait la peine de le faire. Nous le faisons partiellement, mais cela n'est pas suffisamment construit.

Je veux quand même souligner cet effort important pour une commune de notre taille, et que l'on ne trouve pas dans la plupart des communes. Mais je suis d'accord avec votre proposition, nous le ferons si nous avons le temps et les ressources pour le faire.

Hervé DOUCERON

On dispose déjà un certain nombre de données importantes dans le rapport du CCAS qu'il serait peut-être intéressant de mettre en perspective.

M. le maire

Tout à fait.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Examen de la gestion de la ville de Sceaux par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France (exercice 2009-2013) – débat relatif au rapport d'observations définitives et à la réponse de la Ville.

M. le maire

La Chambre régionale des comptes est chargée d'examiner la gestion des collectivités territoriales et des établissements publics. Cet examen porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre, sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations.

Nous avons déjà eu un contrôle qui s'est achevé en 2008, mais la Chambre régionale des comptes procède périodiquement à un examen de la gestion la Ville, environ tous les 5 à 7 ans.

Conformément aux textes, vous avez eu communication du rapport de la Chambre. Vous disposez également en annexe, et faisant partie du rapport, des réponses de la Ville au rapport

d'observations définitives, dans lequel vous avez sans doute trouvé un certain nombre d'éléments d'information intéressants.

Je voulais remercier à nouveau tous les services concernés et impliqués dans la relation avec les magistrats. Ce fut une collaboration très fructueuse et constructive. Un certain nombre de délibérations ont déjà été prises en application des premières recommandations qui ont été faites. Je voulais remercier Isabelle Drancy, Juliette Bousquet et Sophie Fouchez ainsi que la direction générale, Jean Granvoinet, Jackie Durdux et Valérie Dec, et leurs équipes pour ce travail très prenant.

Pour notre part, nous estimons que la Chambre régionale des comptes émet une appréciation globalement positive de la situation des comptes de la Ville. C'est en tout cas ainsi que nous avons interprété ce rapport.

Benjamin LANIER

Le rapport étant très dense et devant par ailleurs étudier le budget, je poserai peut-être des questions sur lesquelles la Ville a déjà apporté des réponses. Vous voudrez bien m'en excuser par avance.

Page 8, s'agissant de la cuisine Montrouge-Sceaux, il est noté que le montant inscrit au budget primitif 2014 n'a toujours pas été versé, la SPL n'ayant pas fait de nouvel appel de fonds. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Page 9, pouvez-vous nous dire à quoi correspond l'indemnisation de 56 000 € en réparation d'accident corporel survenu dans le cimetière communal ?

Page 14, s'agissant de l'emprunt dont il est fait mention, pouvez-vous nous dire s'il a été renégocié ou non ?

Page 23, s'agissant de la prime d'activité, il est noté que « *malgré ses diligences, le service des archives n'a pas retrouvé la délibération instituant la prime d'activité* », précisant que l'absence de pièce justificative entachait le versement de cette prime d'irrégularité. Quelles seraient les conséquences pour la Ville d'une telle irrégularité si le document n'était pas retrouvé ?

Hervé DOUCERON

Ce rapport dit ce que la Voix des Scéens dénonce depuis plusieurs années. Si la gestion de la dette proprement dite n'appelle aucune critique et est plutôt bonne, ce que nous critiquons, et que la Chambre régionale des comptes ne peut se permettre de faire, c'est le niveau de cette dette. C'est le choix qui est fait d'investir un peu excessivement par rapport à la capacité d'une ville de 20 000 habitants en ayant pour seul objectif de remboursement de cette dette que la vente de foncier ou la densification.

La Cour des comptes déclare néanmoins que la situation financière appelle à un suivi rigoureux. Si toutefois, vous ne pouviez vendre des droits à construire, que feriez-vous ? Certes, la commune dispose encore d'une certaine marge de manœuvre fiscale. On a même l'impression que la Cour des comptes incite à augmenter les impôts à Sceaux. Mais le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipements continuera de faire peser une forte contrainte sur l'exercice futur. La Cour enchaîne ensuite sur une capacité de désendettement de 23 ans, et très certainement supérieure en 2014, pour une moyenne communément admise entre 8 et 10 ans.

On peut lire ce rapport de deux façons. Vous avez la vôtre et nous avons la nôtre.

Pauline SCHMIDT

Je souhaitais revenir sur certains points du rapport concernant les ressources humaines.

J'ai noté que la Chambre avait souligné la stabilité des effectifs, ce dont nous pouvons nous réjouir, car cela témoigne d'une politique des ressources humaines efficiente qui contribue à la qualité du service rendu aux habitants.

Le rapport a également attribué l'augmentation de la masse salariale à des facteurs externes, et par conséquent indépendants de notre volonté, comme la hausse du SMIC ou la hausse des contributions retraite. Nous notons donc que cette augmentation est due à l'État.

Enfin, j'ai été surprise de constater que les congés pour maternité étaient comptabilisés comme des cas d'absentéisme et qu'ils expliquaient en bonne partie la hausse de ce taux. Cela me paraît être en relative contradiction avec le thème de l'égalité hommes/femmes, sujet d'envergure au plan national actuellement.

M. le maire

J'ai déjà eu l'occasion de soulever ce point à plusieurs reprises. Là aussi, dans les communications qui sont faites par l'INSEE et reprises ensuite à gorge déployée par quelques ministres, qui nous veulent particulièrement du mal, on comptabilise toutes les causes d'absentéisme, y compris les congés maternité, ce qui est proprement scandaleux. Toutes les femmes, y compris celles présentes au gouvernement, devraient s'élever contre cela. Mais elles ne le font pas.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je ne suis pas une spécialiste des finances, j'ai noté que la Chambre régionale des comptes met en évidence que la Ville respecte scrupuleusement la législation. Les emprunts ne servent qu'à financer des dépenses d'investissement qui s'inscrivent dans la durée, qu'il s'agisse de la mairie ou du marché.

Il ne me paraît pas anormal que la capacité de désendettement soit longue. En effet, l'on peut penser que ces équipements nouvellement construits auront une durée de vie supérieure à 8 à 10 ans. En outre, les frais de fonctionnement des nouveaux équipements sont mieux isolés. Ils seront donc moins énergivores et feront les économies de demain.

Il faut souligner que cet endettement ne coûte pas cher et baisse même chaque année. Le rapport souligne par ailleurs que la Ville n'a aucun emprunt toxique, ce qui n'est pas le cas d'autres villes proches.

Enfin, ces investissements permettent à la ville de Sceaux de s'enrichir, notamment lorsqu'il s'agit d'acquérir des biens immobiliers qui constituent notre réserve foncière que nous revendrons plus tard avec une plus-value.

Florence PRESSON

La Chambre constate que l'organisation de la commande publique s'est améliorée conformément aux observations du précédent contrôle. Effectivement, le regroupement des achats dans le cadre des marchés globaux a ainsi permis une économie de près de 5 millions d'euros pour Sceaux. Nous ne pouvons que nous réjouir que soit saluée l'existence d'une mise en concurrence systématique pour les marchés à procédure adaptée.

De même, le rapport indique la mise en œuvre de marchés globaux conformément aux remarques formulées dans le précédent rapport. Nous avons ainsi décidé de suivre les préconisations avec les services de la Ville en s'engageant dans le processus de dématérialisation des procédures.

Timothé LEFEBVRE

Je voulais revenir sur l'analyse des chiffres. Certains membres de l'opposition usent de chiffres et de données brutes faciles à dévoyer pour en faire dire ce que l'on veut. Je voudrais revenir sur des données incontestables, même si elles viennent d'organismes, comme l'État, qui ne nous veulent pas forcément le plus grand bien. La DGFIP a reconnu que la gestion des comptes de la Ville de Sceaux figurait parmi les meilleures en France, puisqu'elle nous donne depuis 2008 une note entre 19 et 20/20. M. Campan, en particulier, ne pourra pas nous dire qu'il n'était au courant de cette note, puisqu'elle a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 28 juin 2012, auquel il était présent. Il a d'ailleurs voté cette délibération sans faire aucun commentaire comme vous pourrez le constater page 50 du procès-verbal de ce même conseil municipal.

Il est donc difficile d'approuver cette délibération et en même temps dire que la gestion des comptes par la Ville est mauvaise.

S'agissant des taux d'imposition, il faut rappeler que la Ville fait un effort depuis 2008, ou 2009 comme le dit M. Campan, pour les stagner, afin que la pression fiscale déjà très importante, du fait des prélèvements obligatoires de l'État, ne pèse pas davantage sur les ménages. La Ville fait

un très gros effort, en dépit de l'opposition qui a montré qu'elle n'était pas favorable à la stagnation des impôts et a même demandé à les baisser, tout en sachant que cela n'était pas possible. Si vous êtes d'accord pour baisser les impôts, pourquoi n'êtes-vous pas d'accord pour *minima* les stagner alors que vous savez parfaitement que l'on ne peut pas les baisser ?

Claude DEBON

Je voulais juste revenir sur l'une des recommandations de la Chambre qui concerne la valorisation des prestations en nature pour les associations. Je pense à l'importance de ces avantages en nature qui complètent les subventions financières. Il faut s'emparer de cette proposition, et notamment chercher à avoir une évaluation précise de ces avantages en nature, ce qui permettrait par ailleurs de revoir tout le processus de financement des associations et des subventions.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Si vous me permettez une petite réponse, je crois que notre jeune collègue confond deux choses. Il y a ce que l'on appelle la fiabilité des comptes qui est une technique de gestion, et nous n'avons pour notre part jamais contesté la fiabilité des comptes.

M. le maire

Mais vous ne votez pas le compte administratif.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous n'étiez pas là, mais j'ai expliqué tout à l'heure, et je vous l'ai déjà expliqué les années précédentes, que nous ne contestons pas la fiabilité des comptes, mais que le compte administratif reflétait un budget que nous avons désapprouvé. C'est la raison pour laquelle nous votons contre le compte administratif. J'ai pris la peine de le préciser au moment du vote.

Ce n'est pas du tout un problème de fiabilité des comptes. La technique de gestion de comptabilisation de la dette est une chose. Le volume et l'orientation que l'on peut donner à une gestion, et que revendique d'ailleurs le maire de Sceaux depuis des années, en sont une autre. Il ne faut pas confondre.

Timothé LEFEBVRE

Si la dette est trop élevée, que fait-on pour la réduire ? Ce n'est pas en fermant la mairie un jour par semaine que vous allez significativement réduire la dette. Quel service public allez-vous

réduire ? Quelle offre aux usagers allez-vous réduire ? De combien de personnes allez-vous vous séparer pour réaliser cet effort de réduction ? Comment allez-vous budgéter la réduction de la dette que vous appelez de vos vœux ? Nous attendons de le savoir.

M. le maire

Nous n'allons pas relancer le débat. La question est intéressante. Il y sera répondu ultérieurement. Je vous épargne des explications compliquées, M. Campan.

Chantal BRAULT

Je retiens, pour nous en féliciter, la validation globale par la Cour de notre organisation décentralisée de gestion des relations avec les associations. Nous sommes également validés dans nos modalités d'attribution des subventions pour avoir très scrupuleusement complété et actualisé les conventions d'objectifs pour les associations recevant plus de 23 000 € de subvention et y avoir attaché une attention scrupuleuse, attentive et étayée par un suivi rigoureux des budgets des projets associatifs afférents et des orientations prises.

J'ajoute aussi que nous avons toujours veillé à ne pas faire partie des équipes dirigeantes, ce que relève la Cour. Je vois qu'elle demande aussi que nous valorisons les locaux. C'est en effet imaginé et prévu. Cela permettra d'affirmer notre volonté de mettre à disposition des moyens pour l'accomplissement des missions portées par nos associations. Ce serait une manifestation de notre engagement et du travail accompli par ces associations.

Il y a aussi la demande de prévoir une délibération distincte pour l'attribution des subventions. Il me semble en effet que la nature des votes pourrait être illustrative de l'intérêt porté aux associations en cette occurrence et les valoriser encore, à condition que nous les votions.

M. le maire

Merci M^{me} Brault.

Quelques éléments de réponse, notamment à M. Lanier qui a posé des questions précises.

S'agissant de la prime d'activité, je crois que les recherches sont en cours et que l'on finira par retrouver cette fameuse délibération. Normalement, le trésorier municipal devrait l'avoir.

S'agissant des 56 000 € de provision pour contentieux, il s'agit d'une personne qui s'est gravement fracturé le pied au cimetière. Elle a fait valoir que sa chute était liée au mauvais entretien des tombes. S'en est suivi une querelle d'experts dont nous ne sommes pas totalement sortis, mais nous n'avons pas un grand espoir de gagner. Ce contentieux a été introduit par la compagnie d'assurances de cette dame et par la sécurité sociale. C'est comme l'État, elle n'a plus d'argent, alors elle vient les chercher chez nous !

S'agissant de la SPL, nous avons trouvé un terrain. Malheureusement, après les élections municipales, le nouveau maire de la commune propriétaire de ce terrain a décidé de ne plus le vendre, nous sommes donc toujours à la recherche active d'un terrain. Il n'y a pas eu de nouvelles dépenses aujourd'hui. Les seules dépenses faites sont des dépenses d'études ainsi que celles relatives au projet d'architecture élaboré pour ce terrain. Ce projet pourra peut-être être repris pour le nouveau terrain, mais pour l'instant nous n'en avons pas trouvé. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu d'appel de fonds.

En ce qui concerne l'emprunt dont il est parlé en page 14, il n'est pas nécessaire de le renégocier. Il est très intéressant. Le taux est celui de l'Euribor 12 mois.

Benjamin LANIER

La Chambre souligne néanmoins l'importance d'en assurer un suivi régulier. Elle n'avait pas l'air très favorable à cet emprunt. Je voulais donc savoir si vous aviez contracté un autre emprunt pour rembourser celui-ci.

M. le maire

Non. Il n'y a pas de souci avec cet emprunt.

Je crois avoir répondu à toutes vos questions.

Comme le dit M. Douceron, chacun peut avoir sa propre lecture de ce rapport. Nous en avons une lecture positive. Mais sur le fond, je vous conseille de lire les réponses de la Ville. Ce rapport traduit la qualité de la fiabilité de gestion de la Ville. C'est l'œuvre des élus, mais beaucoup de l'administration. Je veux vraiment saisir cette occasion pour remercier l'administration de la qualité de ce travail.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire.

XVI- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé de décisions figure au dossier.

XVII- QUESTIONS ORALES

Question orale de Claude DEBON

Claude DEBON

Ma question concerne le futur site sportif Léo Delibes.

Sur la grille d'entrée de l'ancien gymnase rue Léo Delibes, il est indiqué que les travaux débiteront mi 2015.

Qu'en est-il réellement de l'avancée du projet ? En AG d'association de quartier, il a été annoncé que le cahier des charges soumis au concours d'architectes a été modifié.

Quelle est l'incidence de cette modification sur le plan financier, sur le plan des hauteurs, du stationnement ?

Les propositions des associations de quartier et des riverains ont-elles été prises en compte ?

M. le maire

Je ne sais pas très bien qui a pu annoncer cela dans une AG d'une association de quartier. C'est toujours la même chose. Certains croient en savoir plus que les autres et que la réalité.

À l'heure actuelle, nous sommes dans un contentieux avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Tant que ce contentieux est en cours, je ne peux pas vous en dire davantage sur le projet ou sur l'avenir du projet. J'espère que nous pourrions reparler de manière constructive de ce projet d'ici quelques mois. Pour l'instant, je ne peux pas vous dire quoi que ce soit.

Mais il faut en effet enlever le panneau.

Question orale de Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

La question concerne votre vision.

Lors des commissions municipales (Vie scolaire, Ville pour tous), vous aviez dit que vu les baisses constatées des dotations de l'État, la commune se trouve dans une situation budgétaire difficile et que l'une des solutions envisageables pour faire face à cette érosion des aides publiques, serait à terme une fusion avec une autre ou d'autres communes limitrophes.

M. le maire

Face aux contraintes budgétaires qui résultent de la diminution des dotations de l'État et face à la recomposition de l'organisation territoriale, de nombreuses questions se posent à nos collectivités quant au champ de leur intervention et à leur marge de manœuvre.

En complément des mesures d'économies qui sont poursuivies, des solutions de mutualisation se développent. Celles-ci sont de nature à permettre, dans certains cas, des économies d'échelle, mais elles amènent surtout à repositionner l'organisation des services, et donc nécessairement les objectifs poursuivis à l'échelle des collectivités concernées.

J'ajoute que si l'on veut qu'une opération de mutualisation soit réussie, cela demande du temps et commence souvent par coûter.

Dans le contexte qui est le nôtre, toutes les solutions de rationalisation doivent être explorées. C'est ce que je voulais exprimer lorsque j'évoquais de nouvelles possibilités juridiques pouvant offrir des perspectives. Je vous signale le vote tout à fait récent de la proposition de loi déposée par Jacques Pélissard et M^{me} Pires Beaune sur les communes nouvelles offre des perspectives intéressantes, encore que les meilleures perspectives soient pour des communes de moins de 10 000 habitants, notamment en matière de maintien des dotations. En tout cas, il existe des choses intéressantes en matière d'évolution juridique pouvant conduire des communes à créer ensemble une commune nouvelle, organe plus intégré qu'une intercommunalité.

L'organisation de la métropole du Grand Paris et des territoires qui la composeront constitue un cadre déterminant dans certains domaines stratégiques. Des pistes d'évolution résulteront nécessairement de la future organisation territoriale. Il est trop tôt pour envisager à ce jour des orientations précises en la matière, mais il ne faut s'interdire aucune possibilité de restructuration territoriale, tout en sachant que le propre de notre pays, c'est que l'attachement des Français à leur commune reste extrêmement fort. Il faut donc aller plus loin dans la mutualisation de certains services, tout en gardant les personnalités territoriales. C'est donc quelque chose de très compliqué et il me semble que cela n'est pas totalement mûr en ce qui concerne nos territoires. Mais il ne faut pas s'interdire de pouvoir progresser.

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes alertés, une fois de plus, sur les problèmes qui se posent à Sceaux. Des personnes n'osent plus sortir le soir dans certains quartiers. Les nuisances sonores sont toujours présentes dans les espaces verts où l'alcool et la drogue circulent. Les risques d'aggravation des comportements délinquants sont prégnants et le laisser-faire n'est bon ni pour les jeunes ni pour les personnes qui en subissent les conséquences.

Face à cette situation, plus grave que vous ne le laissez penser, que faites-vous, Monsieur le maire, que fait le conseiller municipal que vous avez chargé de la sécurité depuis mai 2014 ? Que font les policiers municipaux et la police nationale ?

M. le maire

M. Campan, je suis un peu étonné de votre question qui porte sur un sujet sur lequel je vous ai déjà apporté des éléments de réponse.

Jean-Jacques CAMPAN

Les circonstances l'exigent.

M. le maire

Lorsque l'on ne sait plus quoi dire, on parle de sécurité, de la densification et de la dette.

J'ignore vos sources d'information, mais je vous précise avoir pour ma part rencontré la directrice de cabinet du Préfet qui m'a fait part d'une évolution très favorable des chiffres de la délinquance sur notre territoire. Ce sont les chiffres de l'État. Cette évolution à Sceaux est à cet égard différente de celle observée sur d'autres territoires et s'explique par la forte implication des forces de police nationale dont l'action est complétée par une présence plus préventive des agents de police municipale. J'ignore à quel quartier vous faites référence où des habitants n'oseraient plus sortir de chez eux. Comme vous le savez, nous sommes à l'écoute des remarques exprimées par les Scéennes et les Scéens, et je n'ai pas été saisi de telles inquiétudes. J'ai en revanche connaissance d'un certain nombre d'actes d'incivilités qui se produisent de manière régulière. Nous allons revoir dans le jardin de la Ménagerie et la Coulée verte un certain nombre de phénomènes bruyants et arrosés. Ils sont d'ailleurs le plus souvent le fait d'habitants de la Ville.

Comme vous l'aurez noté dans le relevé des décisions soumis au conseil municipal, certains secteurs font l'objet d'une attention particulière ; les secteurs commerçants aux abords des gares, tels que la gare de Robinson, les abords des équipements scolaires, le quartier des Blagis et les secteurs résidentiels qui pourraient être plus particulièrement exposés à certains types de faits. J'ai eu l'occasion de vous dire lors du débat sur le budget combien nous étions accompagnés par le Conseil général, et surtout par l'État en matière de sécurité ! Nous avons décidé le 12 février 2015 d'engager une plus action déterminée en direction des jeunes, afin de compléter l'offre existante par une action d'accompagnement plus coordonnée et soutenue à leur insertion professionnelle. Comme je vous l'ai déjà exposé, la Ville agit en effet en complémentarité avec différents acteurs, tel que le Département pour les actions d'aide sociale à l'enfance et de prévention spécialisée, et au premier chef des services de l'État pour ce qui concerne la sécurité elle-même des citoyens.

Vous posez la question de savoir ce que fait la police nationale, il faut le lui demander, car elle ne dépend pas du maire. Quant au conseiller municipal délégué, il agit sous la surveillance et la responsabilité du maire auquel il rend compte.

Question orale d'Hervé DOUCERON**Hervé DOUCERON**

Je souhaitais revenir sur la vente du terrain rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde. Malgré les questions posées lors du conseil municipal du 12 février dernier qui a statué sur leur vente, nous n'avons obtenu aucune information précise.

À notre connaissance, la commission d'appel d'offres n'a pas été réunie pour cette opération foncière très importante. Vous nous avez expliqué que cela n'était pas obligatoire, mais ce n'était néanmoins pas interdit. Nous souhaitons savoir comment s'est opérée la consultation pour sélectionner l'opérateur devant réaliser le programme des 85 logements, quel a été le contenu du cahier des charges communiqué aux futurs promoteurs, qui a participé à la réunion de sélection des candidats et sur quels critères concrets s'est opérée la sélection de la société choisie.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci M. Douceron.

Je veux d'abord vous dire que la commission d'appel d'offres n'est aucunement compétente en la matière. Elle est faite pour acheter. Elle s'inscrit dans la démarche de commande publique. Il eut été totalement illégal de solliciter la commission d'appel d'offres dans le domaine d'une vente de terrain.

Par ailleurs, votre question est en relation avec un point inscrit à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ainsi que de la précédente. La réunion de la commission d'aménagement urbain qui s'est tenue il y a deux jours sous la présidence de Patrice Pattée a été l'occasion d'apporter toutes les précisions sur la procédure en question. Je ne peux que regretter que vous ne vous soyez pas associé à cette réunion – puisque vous m'avez écrit que vous ne vouliez pas y assister – ce qui vous aurait permis de recueillir les précisions souhaitées.

Hervé DOUCERON

Je suis navré, mais votre réponse est particulièrement médiocre. J'espère que nous aurons au moins le compte rendu de la commission d'aménagement et d'urbanisme.

M. le maire

M. Campan, chef du groupe, m'a écrit qu'il ne voulait pas y assister.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous ne pouvez pas dire cela, M. le maire. On vous a demandé quel était l'ordre du jour. Vous nous avez dit que la commission d'aménagement et d'urbanisme aborderait les dossiers inscrits à Sceaux, le 26 mars 2015

l'ordre du jour du conseil municipal. Or, il y avait deux questions sans aucun intérêt. Comment pouvions-nous savoir que vous alliez traiter de ce sujet ? Il n'y avait pas d'ordre du jour ! Et tant qu'il n'y en aura pas, nous n'irons pas !

M. le maire

Il y avait à l'ordre du jour la vente d'un terrain.

Hervé DOUCERON

Il y a une grande opacité autour de cela que vous entretenez.

M. le maire

Je vous redis qu'il y avait la vente d'un terrain à l'ordre du jour.

Hervé DOUCERON

Et moi que la question posée n'a pas eu de réponse.

M. le maire

Il fallait venir à la réunion. Nous organisons des réunions de la commission d'aménagement et d'urbanisme à votre demande et vous ne venez pas.

Hervé DOUCERON

Il n'y avait pas d'ordre du jour.

M. le maire

Mes chers collègues, je vous remercie de votre participation et vous souhaite une bonne soirée.

La séance du conseil municipal est levée à 00h15.